**Département de Vendée**

**26 janvier 2023**

- Bonjour à toutes et à tous.

Je me permets à titre exceptionnel de prendre la parole avant les élus qui vont ouvrir la journée, pour vous dire bonjour déjà, et bienvenue, on est très heureux que vous soyez nombreux, on n’est pas loin du record de fréquentation, merci beaucoup.

Quelques petits détails pratiques : vous avez tous reçu un ticket repas, normalement, comme vous êtes nombreux, on organise le repas en deux services, soit 12h15, soit 13h, ce qui vous permettra de vous rendre dans l’intervalle au forum des associations, huit sont présentes, pour échanger avec vous. Donc on aura une alternance entre le repas et le forum. Si vous avez perdu votre petit ticket, rapprochez-vous de l’équipe, on nous reconnaît avec les badges du Département. Et vous êtes tous inscrits également à un atelier, cet après-midi, ils commenceront à 14h. Vous êtes divisés en trois ateliers, même chose, si vous ne savez plus à quel atelier vous êtes inscrit, n’hésitez pas à nous demander, je pense que tout le monde a eu son premier choix d’atelier, donc ça, c’est bien, mais si vous ne savez plus où vous êtes, on vous indiquera la marche à suivre.

Sans attendre, je vais appeler pour l’ouverture de la journée Monsieur Alain Leboeuf, président du Conseil départemental, Mme Isabelle Rivière, et M. Jacky Godard qui nous fait l’honneur de nous accueillir.

- Alain Leboeuf : Bonjour à toutes et à tous. J’ai envie de commencer par vous, et d’abord commencer par vous remercier, d’être venus si nombreux, mais surtout d’être venus justement pour un temps fort pour nous. C’est pourquoi j’ai fait le choix de laisser ce matin toutes mes autres occupations pour être avec vous, avec bien sûr Isabelle, très impliquée dans le domaine du handicap, vous le savez. C’est un gros sujet pour nous et un sujet d’une attention toute particulière, et je remercie Isabelle de son implication, avec Maxence, qui est très impliqué dans vos sujets en particulier autour des bibliothèques, c’était une responsabilité que j’avais souhaité lui confier, merci Maxence aussi de ton implication au quotidien sur ces sujets. Je remercie tout particulièrement Jacky aussi, Monsieur le Maire, qui nous accueille dans cette très belle salle. Je vais saluer aussi les élus, il y a des élus ici, j’ai vu des collègues maires, il y a d’autres élus plus en charge justement des bibliothèques. Je veux saluer bien évidemment notre équipe autour de Christophe, très mobilisée aujourd’hui, mais pas qu’aujourd’hui, mais en tout cas aujourd’hui pour vous accueillir le mieux possible, et d’avoir préparé une animation qui, je suis sûr, répond à de vraies attentes.

Je voudrais remercier aussi les intervenants que l’on entendra au cours de la journée, qui vont rythmer cette journée. Je voudrais remercier les huit associations aussi, qui travaillent dans ce domaine du handicap, le thème que nous avons retenu pour aujourd’hui. Merci, vous nous faites la joie, l’honneur, d’être avec nous, et pour nous, c’était important, que l’on travaille vraiment en vrai partenariat. Et vous tous, bibliothécaires, salariés et bénévoles, merci beaucoup d’avoir pris cette journée pour travailler sur ce thème.

J’ai eu déjà l’occasion de le dire, mais je veux vraiment le répéter, avec mes collègues Isabelle et Maxence, pour nous, et l’ensemble des équipes des élus du Département, la culture est tout sauf un luxe, vraiment. Et notre devoir est de proposer cette culture au plus grand nombre. Sur le terrain justement, les bibliothèques sont au plus proche, au plus près de nos habitants, et c’est pour ça que nous tenons à cette politique-là. Juste trois chiffres qui illustrent ce dynamisme, attaché aux bibliothèques, vous êtes aujourd’hui plus de 2500 bénévoles, plus de 250 salariés, à faire vivre justement ces bibliothèques, et je pèse mes mots quand je dis « les faire vivre », avec passion. Je sais vos engagements. Et les chiffres qu’on souhaite rappeler aujourd’hui, c’est plus de 110 000 vendéens qui sont inscrits, si on cumule l’ensemble de vos bibliothèques. Alors ce dynamisme culturel qui est engendré par vos bibliothèques, nos bibliothèques, nous souhaitons vraiment au sein du Conseil départemental, les préserver. D’où l’importance de savoir toujours se réinventer et d’où votre présence nombreuse ce matin dans cette journée d’études qui, je le recite, a pour thème aujourd’hui : faire des bibliothèques des lieux accessibles au plus grand nombre, et notamment aux personnes empêchées de lire en raison d’un handicap, qu’il puisse être sensoriel, moteur ou mental.

Je suis vraiment plus que satisfait et heureux du choix de ce thème, je le redis, Christophe, Maxence, avec l’ensemble de l’équipe, pour cette journée d’études, pour en fait continuer à créer ce lien social. Et le Département souhaite vous accompagner sur tous ces projets d’inclusion, Isabelle, combien tu t’investis aussi sur ces sujets de manière générale, et donc que ça puisse être décliné désormais au sein des bibliothèques est une chance supplémentaire pour les Vendéennes et les Vendéens. Vous le savez, cette transition sociétale est au cœur de notre action, notamment en faveur des personnes en situation de handicap, mais plus largement bien évidemment.

Une prise en charge du handicap, je redonne juste un chiffre en introduction, pour nous, au niveau de nos budgets, que l’on a votés le 16 décembre, c’est plus de 100 millions d’euros que nous consacrons à ces personnes que nous voulons continuer à soutenir et à aider. Le Département met à disposition maintenant des bibliothèques l’ensemble de ses collections dédiées aux personnes en situation de handicap, je veux citer les livres en gros caractères et les livres audios, je veux citer aussi des ouvrages en braille, des histoires cousues, la MDPH a fait don de vingt lecteurs Victor, lecteurs de livres audio, et un certain nombre d’animations aussi que nous proposons, je pense à l’opération Partageons nos différences, menées par 34 bibliothèques que vous représentez ce matin, qui vont s’activer jusqu’en juin prochain. Le Département a voulu aller plus loin désormais en publiant un guide, celui que vous avez dû trouver tout à l’heure, ce guide Handicap en bibliothèque. Vous venez de le recevoir en avant-première dans votre kit d’accueil, il sera distribué désormais très prochainement, dans les prochains jours, auprès des bibliothèques d’une manière générale, des mairies, des intercommunalités, des associations, on veut en faire un ouvrage de référence.

A l’intérieur, vous y trouverez toutes les bonnes pratiques pour garantir une ambiance qu’il nous faut garder chaleureuse, j’allais dire, apaisante pour tous les publics, en particulier des chapitres sur l’accueil et l’aménagement des locaux, sur la signalétique et le mobilier, sur les collections et les outils numériques, sur la médiation et les animations.

Je veux remercier tout particulièrement l’ensemble des personnes qui se sont investies dans cette rédaction. C’était un vrai enjeu, donc je veux remercier Christophe, avec vous, l’ensemble des agents de la BDV qui ont pu travailler sur cet ouvrage, je veux remercier, Isabelle, la MDPH, et puis bien sûr les associations qui nous ont apporté leur expertise dans le domaine. J’en cite juste quelques-unes, Valentin Haüy, HandiEspoir, l’APF, merci de nous avoir aidés à la rédaction de cet ouvrage. Ce guide a été mis en avant par la DRAC et le ministère de la Culture, c’est donc un gage de la qualité de ce document.

Je le dis, pour moi, c’est une fierté que le Département de la Vendée accompagne au quotidien ce réseau, les 229 bibliothèques et médiathèques, ainsi que les acteurs du monde littéraire. Le Département, vous le savez, depuis longtemps, et on va continuer, met à disposition des bibliothèques son fonds départemental constitué, rappelons-le, de plus de 350 000 documents, que nous essayons de renouveler très régulièrement. Nous mettons à disposition notre plateforme numérique, nous mettons à disposition ces animations et ces rencontres d’auteurs et des expositions. Nous sommes impliqués pour rendre un service le plus qualitatif possible, au cœur de chaque commune, quelle que soit sa taille.

En 2022, nous avons formé plus de 600 personnes, Christophe.

Nous offrons aussi, vous le savez, un ouvrage aux familles, qui ont la joie d’accueillir un nouveau-né, pour nous, c’est important aussi, cette lecture en famille. Et puis depuis un an, les détenus ont accès aussi à ce fonds départemental, c’est une nouvelle ouverture que nous avons souhaité engager, encore une fois, la lecture pour tous, et y compris ceux qui peuvent être en détention.

Notre Département encourage aussi l’organisation de manifestations littéraires, vous le savez, on peut bien évidemment citer le Printemps du livre de Montaigu, avec sa nouvelle formule, où nous allons continuer là aussi à inventer, et j’ai souhaité très clairement, en ce début de mandat, avec Antoine, qui s’investit énormément, que nous accompagnions le Printemps du livre encore plus loin, à une seule condition, c’est que les Vendéens en profitent encore plus aussi, et donc vous êtes ces acteurs qui vont nous y aider. Mais on peut citer aussi bien évidemment le refuge du livre, le Salon du livre de Saint-Gervais, Abracadabulles aux Sables d’Olonne, et j’en oublie évidemment. Mais il est important que nous soyons présents sur ces manifestations littéraires. Aujourd’hui, c’est l’ouverture du festival de la BD d’Angoulême, on n’a pas non plus oublié le monde de la BD, et nos conseillers départementaux aujourd’hui s’activent pour aller dans les collèges de leurs cantons distribuer, avec pédagogie, j’ai envie de dire, et c’est pour ça que ce sont les élus qui se déplacent dans les collèges, nous allons distribuer à chaque 6e, cette bande dessinée dont nous sommes fiers, intitulée : la Vendée, une histoire entre terre et mer. Il est important, on le redit à ces jeunes, de bien connaître son histoire pour bien aimer son territoire.

Alors, je le dis, je finis là-dessus, le Département accompagne les collectivités dans leur projet de bibliothèque, parce que nous sommes intimement persuadés que ça participe à l’aménagement et au dynamisme de nos communes. Je ne cesse de le dire, je l’ai redit aux vœux le 6 janvier dernier, la force de la Vendée, c’est d’abord la force des territoires. Et donc ce que vous faites, peut-être à certains moments vous vous sentez trop discrets, non, ce que vous faites revêt une importance toute particulière pour la vitalité de chacune de nos communes. Ça ne peut pas être réservé simplement aux grandes villes qui ont des grandes médiathèques, ce travail minutieux que vous faites pour nous est important, et c’est pour ça que nous allons continuer à soutenir, c’est pour ça que j’ai souhaité nommer un président de commission qui travaille sur ce sujet-là. Merci Maxence. Alors c’est déjà 21 dossiers qui viennent d’être déposés depuis le Printemps sur divers travaux un peu partout en Vendée.

Lundi prochain, j’inaugurerai une nouvelle bibliothèque à Saint-Sulpice-le-Verdon, à Marneuil également…

Je m’excuse déjà si je ne suis pas à une inauguration pour une bibliothèque, ce n’est pas par désintérêt, surtout, si le président n’y est pas, ce n’est surtout pas par désintérêt, c’est que je ne peux pas être partout, mais à chaque fois que je peux privilégier ce domaine-là de la lecture, et encore une fois, de cette lecture de proximité que vous savez animer avec brio, je serai présent.

Je voudrais le dire aussi, j’étais hier toute la journée encore à Paris, avec les Départements de France, je vois ce qui se passe ailleurs en France, je vois combien certains de mes collègues sont obligés de baisser les bras et ne peuvent plus venir aider en proximité les communes. Eh bien nous, notre choix politique, qui est un choix politique, c’est de venir continuer à soutenir très concrètement encore une fois cette vitalité dans les projets locaux. Et donc nous continuons à nous impliquer très concrètement, vous pouvez compter sur nous.

A la fin de cette journée, je conclurai là-dessus, je ne doute pas qu’il y aura encore de nouvelles initiatives qui seront prises au sein même de vos bibliothèques, parce que ce que vous allez pouvoir vivre ici, et c’est bien l’intérêt d’une journée comme celle-ci, c’est le partage aussi d’expérience, c’est l’ouverture, et en particulier aujourd’hui, je vous rappelle, sur les personnes en situation de handicap.

Alors soyez assurés que l’action du Département en faveur de la lecture publique est et restera inépuisable. Ce n’est pas moi qui ai mis ça en place, c’est de longue date, mais avec l’équipe que j’essaie d’animer, sachez que nous avons cette même conviction et les mêmes tripes pour venir vous soutenir.

Il est important pour nous que nous continuions à faire en sorte que les Vendéens puissent continuer à se forger cette culture personnelle propre, et vous y contribuez vraiment. Il faut que les Vendéens puissent continuer à s’ouvrir au monde, et ce que vous offrez au cœur de vos communes est une vraie chance. Alors je sais pouvoir compter sur vous, compter sur les élus locaux, compter sur les salariés, compter sur les bénévoles, compter sur les auteurs, qui sont engagés à nos côtés pour offrir ce service de qualité à chaque Vendéen. Vraiment, merci pour votre engagement, pour votre investissement, j’ai même envie de dire pour votre passion de servir la culture et la lecture pour les autres. Je conclurai en disant : vive la lecture publique en Vendée !

- Bonjour à tous. Monsieur le Président du Conseil départemental, cher Alain, très heureux de t’accueillir, Isabelle, Maxence, très heureux également de vous accueillir aujourd’hui, pour cette journée départementale des bibliothèques.

Je voudrais également saluer les élus présents, et bien sûr vous tous présents ce matin.

Heureux de vous accueillir sur le site de Beaupuy, où se dresse le château que vous pouvez apercevoir derrière les gradins tout à l’heure. Il y a également le village de Beaupuy, qui a des antécédents qui datent du 15e siècle, et que nous rénovons au fil des ans et avec une opération cette année avec la déconstruction et reconstruction du logis. Et bien sûr cette longère, où vous êtes installés ce matin, j’espère confortablement, longère qui, cette année, fêtera ses 15 ans puisque ça fait 15 ans qu’elle a été construite sur cet espace du parc de Beaupuy qui représente 43 hectares.

Nous avons à cœur d’offrir une offre culturelle variée, diversifiée, avec comme vitrine principale le festival que vous connaissez sans doute, qui connaîtra cette année sa 23e édition. C’est aussi une saison culturelle, les 6, 7 et 8 septembre, c’est toujours l’événement de la rentrée, important pour la commune. C’est aussi une saison culturelle, qui s’appuie bien sûr sur des artistes qui interviennent, mais aussi sur le tissu local avec une troupe de théâtre, une association de jeunes qui s’appelle Imagine aussi, qui fait des comédies musicales, vous les verrez peut-être sur Mouilleron, mais aussi les Sables d’Olonne, c’est une vraie chance pour nous d’avoir cette association et cette dynamique sur la commune. Et c’est aussi toutes les associations culturelles de la commune, j’ai parlé du théâtre, mais on a aussi une association du foyer rural, avec un atelier de peinture, l’école de musique, du Scrabble, une offre assez large. Et enfin, c’est aussi la bibliothèque municipale, qui aujourd’hui est forte de 400 adhérents actifs, et près de 26 000 prêts chaque année, avec l’appui du Département bien sûr et du réseau des médiathèques de la Roche-sur-Yon agglomération.

Le président a parlé de projet, nous avons un projet de nouvelle médiathèque, car l’objectif est d’élargir les prestations de notre bibliothèque, élargir également les horaires, et puis offrir de meilleures conditions d’accueil. C’est un projet que nous sommes en train de finaliser dans le cahier des charges pour, on espère, une inauguration début 2026. Et puis pour terminer, le projet intègrera la thématique du jour, handicap en bibliothèque, et ce projet ne se limite pas à l’accès pratique de la bibliothèque, mais c’est aussi l’accès bien évidemment aux savoirs, à l’information, et bien sûr aussi à la distraction, en tout cas de tout ce qui est culturel. Voilà, je vous souhaite une très belle journée, et de bien mener tous les travaux prévus. Au plaisir de vous revoir à Mouilleron-le-Captif. Merci.

- Nous allons passer à la table ronde, je vais appeler les quatre intervenants à la table ronde Handicap et bibliothèques, avec M. Olivier Lapeyre, Antoine Séguy, Aurélie Turbelin, et Marion Leroy-Portal.

- Merci. On va y arriver.

Merci.

Donc, après ce petit moment technique, ça nous aurait manqué autrement, nous allons consacrer les deux heures qui viennent, avant les ateliers de cet après-midi, à notre table ronde, que nous avons appelée Handicaps en bibliothèque, car on reprend le thème de la journée. Le handicap est une préoccupation essentielle de notre collectivité, elle l’est bien évidemment pour les MDPH, et je remercie encore Isabelle Rivière et le directeur de MDPH, Clément, d’être présents, et c’est aussi une préoccupation bien sûr pour le Département à travers sa mission de lecture publique, pour la bibliothèque départementale. Je dirais qu’on a toujours eu cette attention au niveau de la BDV, pour les publics éloignés de manière générale, pour les publics en situation de handicap, mais on a surtout commencé en 2013, avec des animations appelées Mois du handicap, ça a essaimé dans d’autres bibliothèques, et vous avez été nombreux à vous manifester pour accueillir des animations dans les bibliothèques du réseau vendéen. Et ça prend maintenant la forme de la programmation Partageons nos différences, handicaps et bibliothèques.

C’est une volonté de pouvoir continuer à apporter des animations, à sensibiliser à la fois le public des bibliothèques et bien sûr les salariés et les bénévoles à cette thématique essentielle. Je voudrais également dire que depuis novembre 2020, nous avons signé avec l'Etat, avec les services de la DRAC, un CDLI, un contrat en direction des publics éloignés et empêchés, qui s’achèvera en novembre de cette année, et qui sera très probablement prolongé. Je veux remercier François-Xavier André qui nous fait l’honneur d’être présent aujourd’hui. Merci à lui.

J’avais aussi envie de dire que ce contrat a permis de nous questionner en interne sur nos pratiques. Le handicap, ce n’est pas quelque chose qu’on maîtrisait bien, c’est quelque chose auquel il faut être formé, pour lequel il faut avoir une sensibilité même personnelle, on ne l’a pas toujours en tant qu’individu, et je vais citer une anecdote, c’est la présence dans notre effectif d’Alexandre. Fin 2015, nous avons pris un jeune autiste, qui est là aujourd’hui, parmi nous, en stage. Il était à l’époque en 3e, de classe ULIS. Et c’est vrai que, je m’en rappellerai toute ma vie, de cette demande de stage, en disant : on ne saura pas faire, on ne saura pas accueillir un jeune autiste, on n’est pas formé pour ça. Et on a pris le pari de le faire, et je remercie Carole, ma collègue, qui s’est occupée d’Alexandre, qui l’encadre toujours. Alexandre est venu en stage, il est resté pour un autre stage, il est revenu en apprentissage pendant trois ans, pour passer son CAP de logistique, et il a été intégré, ça fait maintenant 6 mois, dans les effectifs du Département, il est fonctionnaire, il est avec nous dans l’équipe, et la boucle est bouclée puisque Alexandre s’investit dans les associations, en direction des jeunes et moins jeunes autistes, puisqu’il est président de l’association Cosensoriels, qui fait partie des associations présentes aujourd’hui, donc je voudrais qu’on l’applaudisse, si vous le voulez bien.

Vous avez vu qu’on est dans la transmission, dans l’éducation, je ne parlerai pas du guide, Monsieur le Président en a longuement parlé, mais cela nous a amenés à choisir cette thématique du handicap en bibliothèque pour cette journée départementale.

Pour la table ronde de ce matin, nous avons choisi trois thématiques, trois sous-thématiques. Quand on parle handicap, souvent, on pense bâtiment. Le cliché commun, c’est la rampe PMR, de façon à avoir accès à un bâtiment. Donc on veut commencer la table ronde par parler des bâtiments. Mais vous verrez que ce n’est pas que la rampe PMR. Et pour ce premier sujet, on a invité Olivier Lapeyre et Antoine Séguy. On aura également l’intervention de Aurélie Turbelin, qui nous parlera plus précisément des collections, car une bibliothèque, c’est avant tout des livres, on aura un focus sur les collections, elle nous parlera de son expérience, et nous finirons par le volet médiation, action culturelle, avec Marion Leroy-Portal.

Je commencerai par présenter Olivier Lapeyre, architecte DPLG, diplômé par le gouvernement, félicitations. Vous avez été architecte libéral pendant 22 ans et avez rejoint l’équipe du CAUE en 2011. Le Conseil d’architecture, d’urbanisme et d’environnement, qui a pour mission de promouvoir la qualité du cadre de vie, informer, sensibiliser les porteurs de projets dans les domaines de l’architecture, l’urbanisme, les paysages. Nous travaillons avec le CAUE, nous avions d’ailleurs créé une plaquette commune.

M. Antoine Séguy, directeur de la médiathèque Jacques Fraisse, de Saint-Hilaire-de-Riez, et je veux vous souhaiter un bon anniversaire, car la médiathèque fête ses 25 ans cette année. Bravo à vous. Une très belle médiathèque avec laquelle on travaille beaucoup. Et un programme d’animation prévu pour fêter cet anniversaire, on aura l’occasion d’en reparler. Vous êtes directeur de cette médiathèque depuis mai 2020, vous avez commencé votre carrière en région parisienne, dans deux bibliothèques différentes, dans l’Essonne, et vous étiez dans votre dernier poste dans une bibliothèque parisienne, André Chedid, on en a une aussi en Vendée, plus modeste, sans doute, que celle où vous avez travaillé, et vous avez rejoint la bibliothèque de Saint-Hilaire-de-Riez en mai 2020. Sans attendre, je vais passer la parole à Olivier Lapeyre, qui va vous parler de l’accessibilité dans les établissements recevant du public.

J’espère que le micro fonctionne.

- Merci beaucoup à Christophe de l’invitation.

Bonjour à tous.

Je vais vous parler d’un sujet un peu plus… On va parler du bâtiment, du coup, puisqu’après vous allez parler de l’utilisation de ces bâtiments dans le cadre des bibliothèques. Donc l’accessibilité des bâtiments qui reçoivent du public, ce sont des bâtiments qui doivent fonctionner…

C’est un peu petit, je ne pensais pas que ce serait si petit… Je lis à peine, mais ce n’est pas grave. Du coup, un bâtiment déjà qui fonctionne, c’est important. Quand vous avez un équipement qui est réussi, c’est de savoir pourquoi il est réussi. Et on va avoir des critères de fonctionnement bien sûr, c’est un bâtiment qui doit être fonctionnel, répondre à des attentes financières aussi, donc c’est très terre à terre, un bâtiment.

Et puis on a… Je vais prendre mes notes… Parce que c’est un peu petit.

Du coup, il doit répondre à des exigences fonctionnelles, il doit être aussi esthétique, j’ai mis une belle bibliothèque de Paris, qui date de 1860, de l’architecte Labrouste.
C’est un beau bâtiment, c’était pour vous dire qu’un bâtiment, c’est l’esthétique, mais pas que, ça fonctionne surtout. Et pour ça, on a plein d’éléments à prendre en compte. Bien sûr on doit répondre aux utilisateurs, le fonctionnement, c’est la priorité sur un bâtiment, on va avoir des qualités visuelles, sur les lumières, les couleurs, par rapport à l’accessibilité, vous allez voir que, quand on parle d’accessibilité, on parle aussi des lumières, des couleurs, des contrastes, dans un bâtiment de qualité, on va aussi avoir des qualités olfactives, donc les sens fonctionnent, on aura la qualité de l’air, les odeurs, sur les équipements concernant les bibliothèques, ça va être les odeurs de livres, les parquets cirés, dans cette bibliothèque de Sainte-Geneviève. On va avoir des qualités acoustiques, c’est important aussi, quelqu’un qui aurait des difficultés à entendre peut vite être désorienté parce qu’on va avoir trop de bruit ou une acoustique qui résonne, ce n’est pas adapté.

La qualité des matériaux, avec le toucher, du velours par exemple. On va avoir des matériaux sains, on va s’occuper de ces matériaux, on va utiliser des matériaux biosourcés ou géosourcés. Et si on veut que le bâtiment soit réussi, il faut que les utilisateurs soient heureux, c’est-à-dire tous les utilisateurs.

Je fais juste un petit point sur les lois, parce qu’il y a quand même une loi qui date de 2005, qui est la plus importante, la première loi en France en 75, c’est la prise de conscience de l'Etat en fait du problème de handicap sur ces bâtiments publics. Et à l’époque, on s’occupait surtout… On parlait plutôt de personnes à mobilité réduite, on ne s’occupait pas encore d’autres cas de handicap, et c’est la loi en 2005 qui a remis ça… Recalé un peu tout ça, en indiquant une définition de ce qu’était le handicap, et cette loi était sur l’égalité des droits et des chances, donc il n’y avait pas que le bâtiment qui était pris en compte, c’est aussi les services qu’on peut apporter dans ces bâtiments qui doivent être accessibles. Cette loi de 2005, elle devait permettre aux bâtiments, dix ans après, c’est-à-dire en 2015, d’être accessibles, tous les bâtiments, tous les ERP, les établissements recevant du public.

On s’est aperçu en 2014 qu’on n’arriverait pas à atteindre cet objectif. Et donc l'Etat a mis en place un document, l’agenda d’accessibilité programmé, qui permettait de laisser un peu plus de temps aux petits ERP, mais pas que, ça peut être aussi des gros ERP, un temps supplémentaire pour se mettre aux normes. On s’aperçoit que c’est très très lent, ça fait dix ans quand même, maintenant vingt ans, que les bâtiments publics devraient être aux normes. Ils ne le sont pas tous encore, je pense, pour en avoir vus quelques-uns, parce qu’on nous appelle pour les mettre aux normes, donc ça sous-entend qu’ils ne le sont pas tous.

En 2015, on a mis ce calendrier, on a laissé trois ans pour les petits équipements, on a mis parfois neuf ans pour les plus grosses structures, comme la SNCF par exemple.

Et donc aujourd’hui on en est là, normalement, tous les ERP existants doivent être aux normes d’accessibilité.

La réglementation de 2005 s’applique sur les bâtiments neufs depuis 2007, à peu près. On ne va pas parler des bâtiments neufs, parce qu’ils sont censés être accessibles, on va plutôt parler des bâtiments existants, donc les ERP, les équipements qui sont construits, aménagés dans l’existant.

Les règles pour les bâtiments existants sont beaucoup plus légères que dans le neuf, c’est d’ailleurs une question qu’on pourra se poser, parce que cette norme est, du coup, divisée en deux, les bâtiments neufs et les bâtiments existants, et je trouve que les mêmes règles devraient s’appliquer aux deux.

On a la définition légale de la loi de 2005 sur ce qu’est le handicap. Je vais vous la lire parce que c’est important de voir comment on la définissait dans la loi : constitue un handicap au sens de la présente loi toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de santé invalidant.

A partir de là, on a déterminé 4 familles de handicap. Par rapport à un bâtiment en tout cas, on a le handicap moteur, qui est bien sûr le premier handicap qu’on imagine dans un bâtiment puisque c’est celui qui a tendance à créer des aménagements un peu lourds, on va dire, sur un bâtiment, c’est très visible, et puis on a des handicaps sensoriels, comme auditifs et visuels, qui demandent un peu moins de technique… Enfin, c’est un peu moins lourd au niveau de la conception d’un bâtiment, c’est plutôt des choses qu’on vient rajouter après la construction, et les handicaps mentaux ou psychiques qui sont un peu plus compliqué à y répondre, dans le cadre de la construction du bâtiment, mais on va éviter les zones d’ombre, les endroits un peu stressants… On va survoler un peu rapidement… Le classement des ERP, vous avez tous peut-être un équipement, vous devez savoir dans quel classement vous vous trouvez. Le classement se fait en deux thèmes, les types et les catégories.

Bibliothèques, on va être dans un type S, et vous devez après déterminer les effectifs, c’est le gestionnaire qui va les déterminer, mais il y a quand même un tableau qui permet de vous dire à partir d’un nombre d’utilisateurs que vous allez passer d’une catégorie à une autre. Donc les 5e catégories, il ne faut pas dépasser 200 personnes, ça peut aller vite, cela dit… Une centaine de personnes dans les étages, les sous-sols… Vous ne devez pas dépasser ces seuils-là, normalement, en Vendée, toutes les bibliothèques doivent être de 5e catégorie.

Suivant la catégorie où vous vous trouvez, vous n’avez pas les mêmes règles.

L’accessibilité d’un bâtiment, si bien sûr il y a le respect de la continuité de la chaîne de déplacement qui est importante, si vous ne pouvez pas aller à l’équipement, personne ne pourra y aller, donc l’espace public autour du bâtiment doit être accessible. On peut imaginer une construction dans une rue très pentue, c’est un peu plus difficile.

Il y a la signalétique, il faut pouvoir être orienté vers l’entrée du bâtiment, il est hors de question de devoir faire des cheminements dans le parc voisin pour emmener les gens devant la porte, donc le respect de cette continuité de la chaîne de déplacement.

J’ai mis des petits dessins qui sont la source du Guide illustré sur l’accessibilité des ERP dans l’existant, qui est édité par le gouvernement, c’est un petit document assez intéressant, parce que ces dessins, on les retrouve assez souvent quand on fait des recherches, et on ne sait jamais quelles sont les règles qu’on doit suivre. Là, au moins, vous êtes sûr que c’est le gouvernement qui l’a mis en place, qui correspond à la loi, et les dessins sont très parlants.

Donc on doit repérer l’entrée du bâtiment, bien sûr, on doit avoir des contrastes des textures sur les cheminements. Il faut peut-être que j’aille plus vite… Sûrement.

C’est-à-dire qu’après, le souci de toutes ces règles, puisque l’idée, c’est aussi d’en parler, parce que comme ces règles sont censées être actées, et que tout le monde doit les prendre en compte pour les bâtiments, et souvent ce n’est pas le cas, et souvent, c’est pour l’accessibilité des personnes en situation de handicap visuel, qui se retrouvent dans des situations d’anxiété, de stress, parce que le lien du déplacement est perdu, et on peut imaginer le stress que ça peut engendrer. Donc le cheminement doit être très contrasté, mais pour tout le monde, si on voit bien le chemin, on ne se prend pas les pieds dans une bordure… Donc on a des largeurs de cheminement qui sont minimum, donc toutes les règles de l’accessibilité sont liées à ces distances minimums. Quand on dit 1,20m, il faut peut-être mettre 1,30 m, ce sera plus confortable. On peut avoir 90 cm ponctuellement sur le cheminement, c’est-à-dire qu’il y aura un banc, quelque chose qui fait qu’on ne peut pas faire un passage d’1,20 m, et bien sûr on va s’adapter à l’ancien, les dérogations sont là pour ça.

On parle de dévers aussi, les pentes, c’est la première chose qui vient à l’esprit, finalement, on ne sait pas trop si on a la bonne pente ou pas, 2%, 3% dans le neuf. Pourquoi on a changé des pentes ?  Je pense que 2%, ce n’est déjà pas si mal que ça, 3%, ça commence déjà à être pentu, pour une personne en fauteuil, ce n’est pas évident à monter. Les sols meubles, éviter qu’ils soient glissants, réfléchissants… On va éviter les trous, dans les grilles d’évacuation par exemple.

Et puis on va essayer d’éviter aussi les impasses, s’il y a une impasse ou une porte qui risque d’être fermée à clé, on va prévoir une aire de rotation d’1,5 m pour les personnes en fauteuil.

Les pentes, on doit avoir des paliers de repos, dès qu’il y a une pente, pour quelqu’un qui marche mal… On doit avoir des paliers de repos. Les pentes, en fait, on mélange un petit peu tout entre le neuf, l’ancien. Sur l’ancien, vous pouvez aller jusqu’à 6% de pente, dans le neuf, c’est 5%. Donc déjà… Entre 5 et 6%, vous allez être obligé de faire une pente de moins de 10 mètres de long. Et au-delà de 10 mètres, vous êtes obligé de mettre des paliers de repos, qui font 1,4 m x 1,2 m.

Et on peut faire des pentes exceptionnelles sur 2 m à 10%, dans le neuf, c’est 8 à 10%, ce sont des erreurs qu’on peut commettre lorsqu’on aménage un bâtiment.

On peut avoir des ressauts, qui ne doivent pas dépasser 2 cm.

On peut aller exceptionnellement jusqu’à un ressaut de 4 cm, avec un plan incliné, il sera coupé à 33%.

Il y a les obstacles aussi qui posent question, parce que ça peut être très dangereux, un dessous d’escalier par exemple, s’il n’est pas indiqué, mentionné tactilement, on va se cogner sous l’escalier… Il doit être repérable en tout cas, par plein de solutions, on peut imaginer un banc en dessous… Il n’y a pas que la jardinière, là.

Sur les baies vitrées aussi, ça, ce sont peut-être des choses auxquelles on pense moins, quand on a des grandes baies vitrées, on va avoir des bandes visibles très contrastées pour éviter de se prendre la baie vitrée, tout simplement. Et en général, ce n’est pas les personnes qui sont en situation de handicap qui se prennent la porte parce qu’elles font souvent très attention, ce sont souvent des valides qui se prennent la porte. Ce n’est pas forcément une bande, ça peut être des décors…

Le stationnement, je ne vais pas en parler, parce que ce n’est pas le plus important, on sait qu’aujourd’hui toutes les places à peu près sont accessibles, elles doivent faire au moins 6,2 m x 3,3 m. Et 1,2 m à l’arrière de la voiture, ça permet de pouvoir sortir par l’arrière du véhicule, il y a des véhicules qui sont faits pour ça.

L’accès et l’accueil. Là, effectivement, vous pouvez très bien avoir à l’entrée de votre établissement un contrôle d’accès, un bouton, il doit se trouver à 90 cm du sol, jusqu’à 1,3 m, et à plus de 40 cm d’un angle pour que les personnes en fauteuil roulant puissent y accéder. Dans la règle sur le bâti ancien, ces 40 cm ont disparu, ce n’est pas parce que la réglementation vous dit que vous pouvez faire sans que vous ne pouvez pas faire mieux. On peut toujours améliorer la réponse au handicap. Donc 40 cm, c’est systématique, il faut mettre les poignées de porte, les interrupteurs, à 40 cm…

Le repérage de l’accueil doit être facile, depuis l’entrée, on doit pouvoir voir la borne d’accueil, elle doit être bien éclairée, on va avoir des règles aussi d’éclairage, qui doivent être plus importantes sur les espaces de travail. L’accueil, c’est plus de 200 lux, les cheminements intérieurs, c’est 100 lux par exemple, et les cheminements… Les escaliers, 150 lux. Ici, on a une petite tablette sur la borne, on doit pouvoir y accéder en étant assis ou debout, et on doit pouvoir faire passer un fauteuil sous la tablette, donc c’est au moins 60 cm de largeur, même chose pour un lavabo, à chaque fois qu’on doit accéder en fauteuil, on doit pouvoir avoir cet espace, 70 cm en dessous de la tablette pour faire passer les genoux, 30 cm de profondeur pour que le fauteuil puisse passer… Ce sont des dimensions minimales, on peut tout à fait, au contraire même, avoir une tablette un peu plus grande que 60 cm, parce que ce n’est pas très grand, et ce n’est pas toujours très fonctionnel.

Les escaliers… Il y a beaucoup de règles. L’idée, c’est qu’on ne va pas toutes les faire, parce que ça va être vite barbant, ça l’est déjà, mais il faut savoir qu’elles existent, et quand vous faites un aménagement de votre médiathèque, vous déplacez des meubles, il faut toujours penser à ces normes de façon à ne pas vous retrouver avec un équipement qui n’est plus aux normes. Par exemple, entre les rayonnages, vous avez des passages de 1,2 m, la largeur nécessaire pour pouvoir se croiser, et ce sont les allées structurantes, donc ces 1,2 m sont obligatoires, vous ne pouvez pas déroger. Entre les rayons, les cheminements secondaires peuvent ne faire que 90 cm, et avoir des zones de retournement tous les 6 mètres. Ça, ce sont des choses qu’il faut avoir à l’esprit, parce que quand vous allez modifier vos ERP, qui sont censés être aux normes aujourd’hui, en déplaçant ne serait-ce qu’un meuble, vous ne le rendez plus aux normes. Les escaliers, c’est très particulier aussi, les hauteurs de marche, 17 cm pour l’ancien, 16 cm pour le neuf. On peut imaginer qu’un escalier était existant, on ne va pas toujours le changer, on peut avoir des dérogations…

En haut de l’escalier, on doit avoir des bandes tactiles, pour que les personnes puissent le repérer avant de tomber dans l’escalier.

On peut aller comme ça, crescendo, ce sont vraiment les règles les plus importantes qu’on a là, mais si on rentre dans l’ascenseur, on aura des règles encore plus subtiles, jusqu’aux boutons en relief, du braille pour le repérer, les éclairages, les sons qui vont vous prévenir que l’ascenseur est arrivé à destination.

Là, ce qui peut être important sur cette slide, c’est que comme vous avez peut-être des étages dans vos établissements, vous êtes en 5e catégorie, savoir si vous avez besoin d’un ascenseur ou pas. En règle générale, oui, parce que dans une médiathèque, on n’a pas la même chose au rez-de-chaussée qu’à l’étage, la norme, c’est que vous pouvez ne pas avoir d’ascenseur si vous pouvez prouver que ce que vous faites au rez-de-chaussée, vous l’avez dans les étages. Si vous n’avez pas les mêmes besoins à chaque étage, l’ascenseur est obligatoire à partir de plus de 50 personnes dans les étages, et même nécessaire, je trouve, parce que là, il faut que l’accessibilité soit suivie.

On peut imaginer que vous preniez un ascenseur ou un élévateur, c’est très bien pour monter une plateforme comme ici, mais pour monter 3,2 m, c’est un peu plus compliqué, parce que vous allez mettre une vingtaine de secondes. Donc l’ascenseur est plus adapté quand vous montez plus de 3 mètres.

Ça va se terminer…

Il y a un espace aussi qui est important, c’est quand vous êtes dans un couloir, le couloir fait 1,2 m, et il faut un espace pour manœuvrer la porte. Les portes se poussent ou se tirent, si vous la tirez, bien sûr, il faut un espace derrière un peu plus important que si vous la poussez, c’est 1,7 m par 1,2 m.

Les poignées de porte doivent pouvoir être prises assez facilement, on va éviter les poignées bouton.

Les largeurs de porte, au moins de 90 cm, avec un passage de 77 cm minimum, plus, c’est mieux bien sûr, et en fonction de la sécurité incendie aussi, vous allez avoir des passages de porte plus larges, ça peut être 1,2 m, et dans ce cas-là, vous allez avoir deux portes battantes, une qui sera de 77 cm de passage, et l’autre un peu plus petite, donc des fois, il vaut mieux prévoir des portes plus larges.

Et puis si vous mettez des pancartes, plein de choses, on va essayer de contraster les matériaux pour qu’on puisse repérer facilement tous les objets.

Et puis bien sûr, si le bâtiment est accessible, il faut aussi que votre service soit accessible, si on n’a pas le service qui va avec, le bâtiment n’est pas adapté pour recevoir tout le monde. Je vous ai mis un lien : www.écologie.gouv, c’est le site du gouvernement, où on peut faire un autodiagnostic. Ce sont des simulations, ça vous permet de voir si votre ERP est accessible, et des fois, ça peut changer en fonction des travaux que vous avez pu faire depuis leur réalisation. Donc ça permet de revoir un petit peu si vous répondez bien à toutes les normes. Donc voilà.

C’était un petit peu laborieux parce que je n’ai pas l’habitude de parler avec autant de monde, mais je pensais pouvoir faire l’exercice facilement, ce n’est pas le cas.

- On vous remercie.

Ce sont des règles qui sont essentielles.

Je passe la parole à M. Séguy, pour le cas pratique de Saint-Hilaire-de-Riez.

- Bonjour à tous, merci pour l’invitation, je suis ravi d’être ici à cette journée professionnelle.

Je viens partager avec vous l’expérience de la médiathèque de Saint-Hilaire-de-Riez concernant le handicap et l’accessibilité. Les réflexions que nous avons menées en équipe, et les évolutions du projet d’établissement qui se sont enclenchées.

Dans le cadre de cet échange de pratiques, je souhaiterais évoquer la labellisation Tourisme et handicap que nous avons obtenue, et la logique dans laquelle cela nous a entraînés. Je vous propose une introduction rapide, une présentation rapide de la médiathèque en vous disant quelques mots des notions d’accessibilité et d’inclusion, je développerai ce que ce label national recouvre, en terminant par les évolutions conduites dans la médiathèque. Je ne m’attarderai pas sur les collections et l’action culturelle, mes collègues en parleront dans leurs propos, mais c’est évidemment la prolongation évidente et naturelle de notre dispositif.

Donc la bibliothèque est située au nord-ouest de la Vendée, c’est une commune très étendue et une ville balnéaire.

La population est de 12 000 habitants l’hiver, et jusqu’à 120 000 l’été. Cette amplitude est importante bien sûr et demande à notre accueil des publics de s’adapter.

Nous déployons une bibliothèque de plage l’été, et nous avons le renfort de 5 saisonniers. Nous fêtons cette année nos 25 ans, la médiathèque est sortie de terre en 1998, et elle a été rénovée en 2014.

Une petite infographie, je ne sais pas si c’est très lisible, mais c’est pour vous donner un bref aperçu de l’activité de la médiathèque, nous comptons 4700 inscrits actifs, qui engendrent un volume annuel de 194 000 prêts. Il y a 9 agents professionnels et la surface au public est de 1400 m2.

La lecture publique est en gestion directe par la municipalité. Nous avons la particularité d’être ouverts 6j/7, 31 heures par semaine, l’ouverture, en termes d’accessibilité, c’est une notion qu’il faut avoir à l’esprit, et nous avons 2 référents dans le domaine.

Pour vous donner un aperçu de la structure, voici la fiche de présentation que nous distribuons à l’accueil au public avec handicap visuel, je l’ai intégrée pour que vous ayez une vue succincte de l’établissement, réparti sur deux niveaux. Nos référents Tourisme et handicap nous incitent à proposer un plan en 3D qui serait positionné à l’accueil. On travaille dessus pour essayer de définir les cheminements à privilégier, et surtout on s’interroge sur la réalisation technique, on va se faire aider.

Quelques réflexions sur les notions dont nous parlons ce matin, on ne va pas trop s’étendre sur la sémantique, mais je souhaite mettre en avant quelques définitions. L’accessibilité, c’est le droit qu’a quelqu’un d’accéder à quelque chose, un lieu, un service, un emploi. L’inclusion, à l’origine, c’est faire rentrer un élément dans un ensemble, aujourd’hui, c’est plus la notion d’inclusion sociale qui nous intéresse, entendue comme moyen pour tous, enfants et adultes, de participer à leur communauté et à la société en tant que membres valorisés et actifs. Et sur le handicap, je ne vais pas reprendre la définition d’Olivier Lapeyre, qui est la définition en vigueur et qui couvre bien le sujet.

Donc Olivier a dressé le cadre légal et réglementaire, notamment celui de la loi de 2005, on peut rappeler que la Constitution met en avant dans son article 6 le fait que toute personne doit être traitée de manière identique, l’article 7, Déclaration universelle des droits de l’homme, et la loi de décembre 2021 qui, dans son article 1, rappelle que les bibliothèques des collectivités territoriales ont pour mission de garantir l’égal accès de tous à la culture, à l’information et à l’éducation.

Dans ce contexte législatif encourageant, il est du ressort des bibliothèques de poursuivre une politique volontariste d’accueil des personnes handicapées, en développant une offre adaptée. 18% de la population est en situation de handicap, et 98% de ces 18% a un handicap invisible. Nos missions sont d’accueillir tous les publics. Améliorer le confort d’usage pour les personnes en situation de handicap permet de l’améliorer pour tous, en anticipant les empêchements.

Je ne voudrais pas parler comme un assureur, mais nous sommes tous à un moment donné de notre existence en situation de handicap, d’empêchement d’accès à un lieu ou à un service. De ce point de vue, il est préférable de bannir les idées reçues, comme recevoir du public en situation de handicap, ce n’est que pour les grandes bibliothèques, ou ça coûte cher, ou ça prend du temps, ou cela se fait au détriment d’un public. Accueillir les publics quels qu’ils soient, ça fait partie de nos missions, et nous n’avons pas à être ni dans le caritatif ni dans le compassionnel pour ajuster nos postures et nos équipements en faveur de l’accueil des publics handicapés. En cela, l’organisation des publics dits empêchés, ce n’est pas seulement l’affaire de collègues dits motivés, mais de tous les collègues s’appuyant sur des postures professionnelles et institutionnelles.

La labellisation Tourisme et handicap, c’est le fruit d’une collaboration de plusieurs acteurs, le ministère chargé du Tourisme, l’association Tourisme et Handicap, les professionnels du secteur du tourisme, les collectivités territoriales et les associations représentant les personnes handicapées. L’idée est de développer une offre touristique adaptée, réellement ouverte à tous, en donnant le choix à la personne en situation de handicap (auditif, mental, moteur ou visuel), de partir en autonomie seul ou en famille, l’objectif étant de répondre à ces attentes en entrant dans une démarche de mise en accessibilité des bâtiments.

Enfin, un point très important : être accessible à tous les publics, c’est bien, le faire savoir, c’est encore mieux. On peut déployer beaucoup d’efforts en faveur de l’accessibilité des publics, mais si on le fait dans son coin et qu’on ne le fait pas savoir, cela ne sert pas à grand-chose.

C’est bien là l’objectif premier de la marque Tourisme et handicap, on parle de pouvoir être accessible à vouloir être accessible, et cela fait la différence. C’est une garantie de promotion, une garantie pour ce public confronté à des problématiques d’accès. Une fois qu’on est labellisé, le public peut identifier, par aires géographiques, les services proposés, hôtels, musées, campings… L’adhésion à ce dispositif est volontaire, la marque est attribuée par décision territoriale après une évaluation…

Le cahier des charges est illisible… L’important, ce n’est pas trop le contenu, c’est plus l’idée de partir sur un document formalisé. Il y a des allers-retours entre nous, médiathèques et nos référents Tourisme et handicap, des dialogues, des photos de réalisations, des propositions, et ces échanges sont le signe que cette labellisation n’est pas que réglementaire, on privilégie le mieux-disant, bien évidemment.

Sur le sujet, M. Lapeyre l’a rappelé, la réglementation est très orientée sur l’accessibilité physique, elle est très normée, elle est beaucoup moins sur les autres types de handicap, et on sent qu’il faut travailler avec les usagers et les associations à la recherche de solutions pratiques.

L’inscription dans ce dispositif est pour nous, bibliothèques, une démarche à évaluer, mais je vais préciser tout de suite les limites de cette présentation, quel est l’impact auprès du public, cette labellisation a-t-elle orienté vers notre établissement ces publics porteurs de handicap ?  Avons-nous permis un détour culturel par chez nous ?  Je suis incapable de vous le dire, faute d’enquêtes sur les motivations déclenchant la visite à la médiathèque, cela n’est pas mesurable. La population touristique porteuse de handicap n’est pas identifiée dans l’établissement. On sait néanmoins par les échanges que l’équipe a avec le public, que des visites à la médiathèque sont organisées par des personnes qui cherchent justement des sites accessibles.

L’obtention de ce label est synonyme d’un engagement, l’obtention d’une labellisation nous honore, mais surtout nous engage, à suivre un cahier des charges en faveur de tous les publics, et nous oblige à inscrire dans notre projet cette question d’accessibilité. Cette labellisation crée donc une dynamique.

Sur la méthode, dans la démarche, là, il n’y a rien d’innovant, mais un référent accessibilité et inclusion est nommé dans l’équipe, pour être le point d’entrée de la partie réglementaire, et surtout pour nous aider à mettre les questions d’accessibilité au centre de toutes nos actions.

Nommer un référent, ça pose une intention, ça peut se faire formellement par une lettre de mission, ça peut être inclus dans une fiche de poste, on peut mettre un pourcentage de temps de travail, ça peut être le chef d’établissement, ou pas, en tout cas, des formations dédiées lui sont attribuées, et il est souhaitable qu’il soit outillé de ce point de vue-là.

Les questions liées au handicap sont transversales à toutes les actions de la médiathèque et doivent être au centre des aménagements, c’est la mission du référent de veiller à ce que cela le soit et à ce que les équipes aient cette dimension à l’esprit.

Un schéma d’accessibilité, là encore, c’est une intention, il s’agit de formaliser en interne les dispositifs en faveur de l’accessibilité, c’est un document qui évolue et qui s’enrichit, il est amené à être remis en cause par les expériences d’accueil des publics, il est surtout important pour essayer de définir des indicateurs de suivi.

On passe à ce sur quoi ça a débouché, les aménagements extérieurs, je ne vais pas trop en parler, ça a été bien expliqué par M. Lapeyre, on se rend bien compte qu’une bibliothèque, ce n’est pas un ilot où la mobilité des personnes en fauteuil serait garanti, mais on parle de cheminement de son domicile à la bibliothèque pour que cela ait un semblant de sens.

Les portes, je ne m’attarde pas trop là-dessus, juste pour signaler qu’on avait des portes battantes automatiques, et on est passé à des portes coulissantes. C’est quand même important d’avoir des portes opérationnelles et sûres.

- Mais qui sont automatiques.

Je le dis parce que sur le terrain, quand on suit les projets de bibliothèque, on est toujours frappé par le fait que les portes ne sont pas automatiques, et ça pose des difficultés.

- Sinon, il faut un petit bouton pour prévenir de l’arrivée.

Sujet important dans les médiathèques, l’accueil, et particulièrement les banques d’accueil, ça a été évoqué également.

Vous allez voir un petit historique de nos propositions, c’est assez symptomatique de l’évolution, c’est une tendance bienvenue de réinterroger les banques d’accueil… Forteresse, je l’ai appelée, intimidante, gigantesque, barrière, frontière… Cela s’accompagne d’une remise en question de nos postures vis-à-vis du public, pour ne plus donner l’impression d’être dans une relation d’administrateur à administré, de fonctionnaire à usager, et essayer de privilégier des zones moins formelles pour favoriser le dialogue.

Je me rends compte que la photo précédente, c’était pris il y a dix ans, là, c’est une photo prise il y a dix jours, qui est un peu plus attrayante. Mettez de côté la manipulation, juste pour indiquer que la logique, c’est qu’on a en grande partie abandonné nos banques monumentales.

On n’a plus non plus d’ordinateurs fixes, on a fait en sorte que chaque bibliothécaire ait son ordinateur portable pour pouvoir naviguer également auprès du public.

- M. Dubois : ça en fait rêver certains, a priori !

- Un retour d’expérience sur les matériels qu’on a pour certains dans nos équipements. Le matériel d’aide à la lecture, en partenariat avec l’Unadev, les lecteurs Victor, les agrandisseurs, les loupes électroniques… De notre point de vue, les lecteurs Victor fonctionnent très bien, ils sont empruntés, ils sont testés par le public cible, et cela débouche souvent sur un achat. Les loupes sont peu utilisées, et le télé-agrandisseur pas du tout. Donc on l’a retiré de l’espace public. Il serait intéressant d’avoir un retour sur l’utilisation de ces équipements plus largement.

La boucle magnétique à l’accueil, la banque d’accueil est équipée de ce dispositif d’aide à l’audition, appareil d’interphonie. On a une référente langue des signes par ailleurs dans l’équipe, mais elle n’est pas toujours présente dans l’équipe.

Je n’ai pas le temps de vous parler de l’ascenseur, ça a été fait. Les sanitaires, idem, c’est assez normé, mais il faut y prêter attention. Tourisme et handicap nous a demandé des aménagements annexes cette année, des abattants et des lunettes de toilettes différenciées et contrastants par rapport à la couleur de la cuvette…

Des petites opérations techniques faciles à faire en équipe, mais qui sont importantes.

Et sur l’automate de prêt, une des trois bornes de la médiathèque a été équipée par la société Neda d’une boucle sonore, mais le service est loin d’être optimal, on a désactivé, on attend que de ce point de vue-là, les développeurs fassent leur travail. S’il y a des expériences à partager là-dessus…

Les rayonnages, dans la même logique que les réflexions sur les banques d’accueil, mais les rayonnages tendent à devenir plus accessibles et à intégrer la mise en valeur des collections et le confort de tous les publics, la tendance est donc à la baisse, je parle de la hauteur des étagères !

Les rayonnages, entre deux rangées, il est préconisé une largeur minimum de 1,4 m, pas trop haut, 1,5 m, et pas trop bas, 80 cm.

Pas trop rempli, plus de mise en valeur en frontal…

La signalétique, elle a un rôle important dans les bibliothèques pour permettre à tous les publics de cheminer dans l’établissement en quasi-autonomie. L’association Pictogramme/texte permet aux enfants et aux étrangers de se repérer dans l’espace et d’avoir accès aux œuvres plus facilement.

L’association Tourisme et handicap met vraiment cela en avant.

Le support doit être contrasté et la calligraphie simple.

Il est recommandé d’avoir plusieurs supports d’informations, d’éviter les supports brillants et transparents, de rechercher les contrastes, de privilégier les supports homologués par l’AFNOR. Ils n’ont pas des pictogrammes très attrayants, mais… J’espère qu’il n’y a personne de l’AFNOR !

La circulation à en compte, je n’ai pas de photo là-dessus, mais implantation de chemins podotactiles quand il y a des escaliers, des bornes d’aide à l’orientation…

Et là, ça mériterait un dossier complet, mais l’accessibilité numérique, c’est un outil dont il faut s’emparer, car il y a beaucoup d’accès à nos ressources à proposer là-dessus. La réalisation d’une page dédiée à l’accessibilité, qui va au-delà des recommandations d’usage, en précisant ce que l’on met à disposition des personnes dans l’équipement, il faut bien insister pour que le paramétrage des contrastes, de la monochromie, des couleurs, de l’agrandissement, puisse être fait et soit facilement modulable par l’usager.

Je termine avec deux citations, de Louis-Pierre Grosbois, se préoccuper de l’accessibilité, c’est s’adresser à tous :  « une personne ne reste pas identique à elle-même dans le temps », et la deuxième qui me plaît bien également… J’y étais presque !  Marche arrière… « une personne handicapée incapable devient une personne valide capable dans un environnement accessible, et son corollaire : une personne valide dans un environnement non accessible devient une personne handicapée. L’organisation de l’environnement d’une bibliothèque nous incombe, à nous de formaliser vers l’extérieur nos actions pour une reconnaissance, une prise en compte, et il faut espérer des soutiens et des moyens. Je vous remercie pour votre attention.

- Un grand merci pour cette présentation extrêmement concrète et précise.

Evidemment, nous sommes très en retard, je vais quand même laisser la place à deux, trois, quatre questions, la parole est à la salle, n’hésitez pas.

- Vous avez parlé de lecteur Victor, je ne sais pas ce que c’est.

- C’est un matériel qui est prêté, c’est un lecteur de CD très facile d’accès, avec des gros boutons marche avant, marche arrêt… On peut remettre l’illustration…

Et en fait, on peut tout à fait prêter le matériel, les CD, les textes lus qu’on a en médiathèque pour que les personnes puissent le tester chez elles, et pour les personnes âgées notamment, car c’est un public qui a des problèmes de vue, c’est un confort de lecture assez agréable puisque ça peut se déplacer facilement, ça a des autonomies de fou… On peut écouter pendant 20 heures… C’est du MP3, c’est un format très sollicité. Contactez l’Unadev pour faire un test aux bornes d’accueil, et ça marche très bien.

C’est le bloc du bas, avec les touches différenciées, ça reprend le texte là où on s’est arrêté, c’est très pratique.

- Je précise que nous en avons à la bibliothèque départementale, vous pouvez nous contacter pour qu’on puisse vous en prêter pour test, on a déjà fait des tests avec plusieurs bibliothèques.

Une autre question ?

- Deux petites réflexions, quand on est sur un projet de médiathèque que l’on va construire, mettre en place toutes ces normes handicapé, ça nous paraît logique, ça rentre dans le projet du bâtiment, par contre, quand on est sur une petite bibliothèque, la nôtre fait 50 m2, tout ce qui est accès pour les handicapés, ça reste quand même compliqué. En plus, ça a un coût aussi. Toutes les municipalités n’ont pas non plus les moyens de mettre en place, d’aménager des bâtiments. Un bâtiment de 50 m2, comment faire entrer dedans un fauteuil roulant, c’est compliqué…

- Oui, il y a des difficultés d’aménager le bâti ancien, il y a des dérogations, donc si ce n’est pas possible, ce n’est pas possible.

- Il faut quand même tendre à les accueillir.

- La loi, c’est de les accueillir, c’est sûr.

- Si on n’a pas les moyens…

- Les moyens financiers…

- On le veut, mais quand on ne peut pas.

- Tout dépend de votre aménagement, est-ce que c’est une rampe qui pose question, est-ce que c’est la porte d’entrée…

- C’est la porte d’entrée, la surface… Un fauteuil ne peut pas circuler entre les étagères…

- Là, c’est une question d’aménagement intérieur, malheureusement, vous êtes censés respecter la loi, donc c’est vrai que c’est…

- Oui, je suis tout à fait d’accord, mais je veux dire que, voilà, nous, la question se pose.

Et une deuxième réflexion, comment toucher ces personnes handicapées quand on ne les connaît pas ?  Dans nos communes, les personnes handicapées, personnellement, dans notre petite bibliothèque, les personnes handicapées, on ne les voit pas. Alors comment est-ce qu’on peut les toucher, comment est-ce qu’on peut les accueillir ?

- Je pense que déjà, il ne faut pas penser que votre équipement est accessible pour les personnes handicapées, mais accessible à tout le monde, donc à partir du moment où vous dites tout le monde, c’est tout le monde. Ce n’est pas le voisin de la rue qui a un petit problème et qu’on va accueillir, non. En plus, je peux être dans un cas de handicap à n’importe quel moment de ma vie, je peux avoir un accident, je vais vieillir, je vais avoir des difficultés à marcher, donc je n’ai pas la solution, là, à part réaménager l’intérieur pour qu’il y ait au moins un espace pour qu’une personne en fauteuil puisse rentrer, vous rencontrer, discuter avec vous, et que vous puissiez lui apporter l’ouvrage qu’il recherche.

- On va prendre une dernière question, avant d’enchaîner avec Mme Turbelin.

- Bonjour, je voudrais juste vous demander si vous aviez, dans les pictogrammes, si vous aviez des pictogrammes Dys, comme on l’a vu dans plusieurs bibliothèques. Je voulais savoir si vous en aviez.

- Non. Ça fait partie des… On va faire une refonte de la signalétique, et justement, on va vraiment s’interroger sur l’association texte/pictogrammes, ce que j’ai montré, ce sont des pictogrammes faits maison, qui sont largement améliorables.

- Vous les trouverez dans le guide qu’on vous a remis, le pictogramme Dys, il y est, sous le contrôle de Doriane, qui est plus spécialiste que moi. La Bretagne est assez moteur sur ces sujets-là.

Je vais enchaîner, on va passer à l’allocution d’Aurélie Turbelin, avec l’exemple d’une bibliothèque à Geneston, pas très loin de la Vendée, en Loire-Atlantique, sur la thématique des collections. Vous êtes bibliothécaire depuis douze ans, après des études dans le Nord-Pas-de-Calais, vous avez commencé à Valenciennes, et êtes devenue coordinatrice de lecture dans un environnement rural, et vous êtes installée en Vendée.

Vous êtes à Geneston, en Loire-Atlantique, responsable de la bibliothèque Les Mots Passants. Vous êtes responsable de cette bibliothèque. Là, on va changer d’échelle, ce n’est pas péjoratif pour vous, mais c’est important de passer à une taille différente de bibliothèque.

- Merci pour l’invitation.

Je vais présenter la mise en place d’un fonds accessible qui a été mis en place très récemment, il y a encore beaucoup de choses à améliorer.

Pour débuter, on va parler de l’origine du projet et du contexte. Je vais évoquer les petites formations que j’ai pu trouver pour me former à la mise en place de ce fonds.

On va évoquer ce fonds et comment on le met en valeur, et comment on fait la médiation et la communication de ce dernier.

Donc Geneston, c’est en Loire-Atlantique, une ville de 3700 habitants, qui est à 20 minutes au sud de Nantes. La commune est membre d’une communauté de communes de Grand-Lieu, qui regroupe 9 communes, 39 000 habitants, chaque commune dispose de sa bibliothèque, mais il n’y a pas de réseau intercommunal. Il y a cependant, depuis mon arrivée, avec deux autres bibliothèques, on a demandé aux élus d’établir une délibération commune pour qu’on puisse se prêter des livres entre nous et qu’on puisse établir des projets d’animation communs, de manière ponctuelle.

La bibliothèque dispose de 10 000 documents, dont 1782 de la bibliothèque départementale de Loire-Atlantique. Pour l’historique de la bibliothèque, dès le départ, à la fin des années 70, elle a existé, bâtiment depuis 1980, elle a déménagé quatre fois, le nouveau bâtiment a été livré en 2016, avec un bâtiment qui a été livré de manière accessible, de 120 m2. Elle a été intégralement gérée par des bénévoles, et il y a eu une création de poste en 2021, avec mon arrivée, je suis salariée à temps plein et je coordonne l’équipe de bénévoles, pour le moment, elles sont 15, elles sont de générations différentes. Je dis « elles » parce qu’elles sont majoritairement des femmes, on a un homme, sinon, principalement, ce sont des femmes.

Pour le projet de mise en place de fonds accessible, c’est parti au départ sur un temps d’animation, dédié pour un trimestre, on a travaillé sur une animation annuelle. Comme toute mise en place d’animation, on s’inspire de ce que les autres font, et notamment des journées mondiales, et il y en avait plusieurs dédiées au handicap à l’automne, je vais vous les citer : la journée internationale de la langue des signes le 23 septembre, la journée nationale des aveugles et malvoyants le 4 octobre, la journée mondiale du handicap le 9 octobre, et la journée nationale de sensibilisation aux Dys le 15 octobre. On s’inspire de ce qui se fait à l’extérieur, notamment au Canada, les bibliothèques de Montréal regorgent d’idées, et ils organisent au mois d’octobre un mois de l’accessibilité universelle. Donc mon thème était trouvé. Maintenant, il fallait trouver les types d’animation, et bien sûr, on se base sur les supports que nous prêtent les bibliothèques départementales, et il y avait deux thématiques qui pouvaient correspondre à ma programmation, une sur les dyslexiques, l’autre sur le braille.

On a évoqué le fait qu’il fallait enrichir notre offre. Lors de mon arrivée, il y avait déjà un fond dédié aux enfants Dys, et aussi un fond en gros caractères.

De ce fait, on en a profité avec l’évolution de la saison culturelle pour proposer un fond Facile à lire, on a travaillé sur le respect de la charte, au niveau du nombre de documents à proposer, etc.

Là, je vous ai mis les cartes, beaucoup de bibliothèques ont des fonds accessibles, que ce soit gros caractères, livres audios, en braille, etc., ils ne sont pas répertoriés pour les familles, je trouve ça dommage. Donc pour le Facile à lire, on en a un petit peu, mais autour de nous…

- Est-ce que vous pouvez développer la notion de Facile à lire ?

- Ce sont des propositions de livres pour les personnes qui sont éloignées socialement ou physiquement de la lecture. Vous allez avoir des adaptations littéraires en podcast, en BD, des livres jeunesse documentaires de vulgarisation qui vont parler à des personnes adultes, vous allez avoir des romans aussi qui vont être courts, avec peu de description, et ça va toucher des personnes qui n’avaient pas l’habitude de lire, ou qui se sont éloignées au fil du temps.

On a mis ça en place à l’automne, et lors du groupe de travail qui regroupe les élus et les bénévoles de la bibliothèque, il était mis en avant de développer un fond accessible adulte et jeunesse en 2023, donc notre but est d’être référencé sur le site Edition jeunesse accessible, ça permet aux familles d’indiquer où se trouve un fond accessible. C’est une association qui est responsable de ça. Et ça vous donne des supports de formation, des bibliographies, vous avez des formations qui sont payantes aussi… Vous avez une formule au choix, selon la taille de votre bibliothèque, ils vous vont proposer le type de livre par rapport au type de handicap.

Pour les formations, bien sûr les bibliothèques départementales proposent des formations spécifiques, après, c’est vrai qu’avec le Covid, c’était compliqué, il y a eu des formations à distance, et donc ça a repris progressivement en présentiel, heureusement, il y a eu des webinaires, donc j’ai pu suivre le webinaire sur les collections accessibles, vous pouvez retrouver tous les webinaires sur la boîte à outil, j’ai pu suivre 4 webinaires organisés par Livre et Lecture en Bretagne.

- Vous aurez les liens car vous aurez les diaporamas.

- L’association Livre et Lecture en Bretagne, on est à jour chaque année des bibliographies, des suggestions. Je me suis inscrite à la liste de diffusion des bibliothèques accessibles du ministère de la Culture, pour des échanges, des informations, des webinaires, c’est toujours très sympathique. Le site de la bibliothèque départementale… Les éditeurs atypiques… Et les sites des associations, notamment l’Anpea, et l’Apedys, spécifique de manière départementale, vous pouvez aller farfouiller.

Pour en venir à la description de mon fonds, ça représente environ 387 documents, soit 3,5% de mon fonds.

Pour le fonds accessible adulte, le fonds Facile à lire, il faut un minimum de 50 livres, qu’on doit renouveler régulièrement. Grâce aux bibliographies annuelles, que vous pouvez retrouver sur les sites Internet, ça vous permet de renouveler grâce aux départements, à la bibliothèque départementale. Nous, on en a une centaine. 117, ce sont donc les livres en gros caractères, qui existaient déjà.

On a très peu de livres pour l'apprentissage de la langue des signes pour les adultes et notamment bébé signe. Et en août 2021, on a mis en place un fonds de livres audio.

Pour le fonds jeunesse, les bénévoles avaient déjà mis en place un fonds pour les dyslexiques, on continue à le développer, on parle bien de la bibliothèque départementale. On peut les garder 3 mois, pour les Dys, ça permet de proposer de nouveaux éditeurs et de nouvelles références aux enfants.

 Les livres en pictogrammes, je vous en ai amené un. On a connu les éditions Lescalire, avec des textes simples et des pictogrammes. Vous avez une démonstration de médiation, avec un enfant au fur et à mesure des lectures qui arrive à faire une lecture autonome d’un livre en pictogrammes. Là, pour l’instant, on en a acquis 5, mais vous avez aussi l’association Makaton, les pictogrammes adaptés pour les personnes autistes. Et vous avez à disposition des tapuscrits que vous pouvez mettre à côté de vos livres.

On va orienter nos acquisitions pour enrichir ce fonds.

Des livres en braille, principalement ceux du Département, vous avez des livres en relief, vous avez l’édition Benjamin Média, qui vous permet d’avoir l’album, la version audio, la version gros caractères, et la version en braille. Après, un exemplaire des éditions Circonflexe, avec le texte traditionnel, sous-titré en braille, et un QR code pour la langue des signes.

On a 9 livres pour l'apprentissage de la langue des signes, notamment les éditions Utopiques, qui vous permettent d’apprendre des mots en langue des signes pour les tout-petits, et vous avez une démonstration vidéo à chaque fois des gestes.

Et pour les livres audio et CD, une trentaine aussi.

Pour la mise en valeur, le fonds Facile à lire a été placé à l’entrée de la bibliothèque, ça fait partie, pour utiliser le logo, il faut répondre à certains critères, il faut que les collections soient présentées de face, donc pour cette mise en valeur, on a acquis un meuble à cette occasion, on a pris des pupitres, pour 177€, quand on voit le prix du mobilier, c’est dérisoire, en bibliothèque, et on a réutilisé des présentoirs en cartons, récupérés dans les librairies.

Pour le fonds gros caractères romans, il est situé à l’entrée à côté du fonds facile à lire, le fonds policiers est à l’entrée de la bibliothèque, il nous manque la dernière pierre, ce serait de réussir à mettre les livres audio qui, pour l’instant, sont situés au fond du bâtiment à côté de la science-fiction… C’est très cliché de mettre la science-fiction au fond de la bibliothèque…

Donc le projet serait de le mettre à l’entrée de la bibliothèque.

Pour la jeunesse, on a laissé l’organisation des bénévoles, il y a des sections par âge, vous avez une section 6-8 ans, 9-12 ans, et une section d’albums. Pour le moment, les lectures facilitées sont mises dans chaque session, c’est identifié, et plusieurs fois dans l’année ou par mois, on fait des tables thématiques. Là, on avait fait venir les éditions ZétooLu.

Les albums sont regroupés en tant que lecture accessible.

On a séparé pour les personnes dyslexiques, la langue des signes, le braille et les pictogrammes.

Pour l’animation, on a effectué des animations tout public, des expositions qu’on a pu trouver grâce à l’association La Souris Verte, des heures du conte numérique… La plateforme Storyplay’r propose des outils facilités.

On a organisé un café dys, sous l’impulsion de la rencontre avec les éditions ZétooLu, car l’éditrice est dyslexique.

On a associé l’association Apedys, et on a fait intervenir une orthophoniste, de l’association Parol’PDL.

Des interventions scolaires, auprès des classes, avec des ateliers tournants, qui changeaient toutes les 10 minutes, des ateliers de sensibilisation au handicap, au braille, et à l’autisme. Et on a mis le jeu des 7 familles en langue des signes également.

La tablette braille, elle faisait partie de la malle, ça permettait aux enfants de faire un texte en relief.

On a fait des animations régulières, notamment avec les temps d’accueil périéducatifs, on a eu un groupe qui a été sensibilisé au handicap. Et des animations auprès de la petite enfance, avec des comptines et des histoires en langue des signes. A chaque fois, qu’on s’est inspiré de ce qu’on trouvait sur les associations de parents, sensibilisation du handicap, et aussi notamment les enseignants qui nous proposent différents outils pour sensibiliser les élèves aux différents types de handicap.

Pour la médiation, le but, c’est de proposer à chaque fois, chaque année, une animation spécifique. Là, par exemple, notre thématique semestrielle, c’est le voyage, et on a les éditions Adabam qui va venir présenter sa collection pour l'apprentissage de l’anglais, en lecture facilitée. On va faire un prix Facile à lire, on a sollicité le CCAS et le club pré-ado. On a une signalétique propre pour chaque fonds. On a communiqué à travers la presse. Le fait qu’on ait pu lancer une programmation et des services, on a pu avoir une ouverture, pour les petites médiathèques, ce n’est pas évident d’avoir un article dans la presse, on en a eu un. Pour les affiches et les flyers, on n’a pas forcément de chargé de communication, et on a un flyer qui a été rédigé par le ministère de la Culture et de la communication que vous pouvez réutiliser pour la médiation de votre fonds Facile à lire. Pour le portail, on a aussi un article dédié, qui présente nos collections, mais aussi les outils qu’on peut trouver sur Internet. J’ai mis en photo, en outils, on n’a pas les moyens d’avoir un lecteur Victor, on aimerait bien en avoir plus tard. Pareil pour les loupes, pour la lecture facilitée, on a réutilisé des réglettes, qu’on a trouvées chez les éditions Bordas.

On les met à la borne de prêt, les gens se servent librement. Il y en a qui les rendent, mais en général, ça part, et ça éveille un intérêt particulier.

La médiation passe aussi par le portage de livres à domicile. On a mis en place depuis un an un portage de livres réguliers à la maison de retraite. Lundi, on a commencé les animations, apparemment, ça a bien fonctionné, elle souhaite qu’on vienne tous les mois, une bénévole s’en occupe avec moi.

Et on a élargi le portage des livres aux habitants.

Mon retour d’expérience, pour moi, il est positif, au niveau des animations, il y a eu une bonne réception. Pour moi, le café Dys a été une réussite, on n’a eu que 4 familles, par contre, elles sont restées les deux heures, il y a eu un réel échange entre les intervenants et les familles. Il faut faire preuve de flexibilité, on a mis en place des animations auprès des classes, avec les bénévoles, on savait se remettre en cause, notamment on a voulu faire pratiquer le braille avec l’usage de Lego, il s’avérait que ce n’était pas du tout pratique, du coup on est plutôt parti sur un coloriage, c’est-à-dire qu’on est parti d’une médiation avec une cellule braille, 6 pastilles à colorier, et on a effectué une page où les enfants pouvaient, à partir d’un imagier braille, confectionner un message.

Au niveau de l’échange, pour moi, il est positif aussi, l’ouverture d’esprit. Dans la classe, il y avait plusieurs élèves porteurs de handicap, vous aviez des élèves dyspraxiques, dyslexiques, deux handicaps physiques et deux personnes autistes, et d’elles-mêmes, elles ont souhaité témoigner après les ateliers avec les autres élèves. Donc il faut faire preuve de persévérance et de patience. Chaque pas compte, on a encore beaucoup de chose à faire, à améliorer pour faire connaître, pour le fonds Facile à lire, c’est très positif, on l’a mis en place en septembre, il y a eu 80 livres de sortis, donc c’est une très belle rotation. On a réussi à toucher une personne allophone, qui a pu améliorer son apprentissage du français. On a réussi à redonner envie aux personnes pressées. Et maintenant, le but est de faire venir des personnes qui ne viennent pas à la bibliothèque, on va continuer à faire des actions hors les murs. On en a fait une suite au Covid, on l’a fait à notre manière, il y a un QR code, vous avez un autocollant qu’on retrouve sur le mobilier urbain de la ville, et sur les boîtes à livres, qui permet chaque mois d’avoir les extraits des dernières acquisitions de la bibliothèque. Quand c’est possible, on met la version en livre audio, et là, ça va être de travailler sur une lecture facile, en gros caractères. Après, on n’a pas forcément les moyens, mais on va essayer de faire connaître les choses comme ça, et on va essayer de travailler sur l’accessibilité de notre communication. Le logiciel est accessible, vous avez une version en gros caractères, etc., mais on va essayer d’orienter nos projets là-dessus, au niveau des flyers…

- On va passer aux questions, merci.

Merci beaucoup !

Je suis personnellement très impressionné par tout ce qu’Aurélie a pu mettre en place dans sa bibliothèque.

Si vous avez des questions…

- Bonjour, et effectivement félicitations pour tout ce que vous avez mis en place.

Petite question par rapport aux romans en gros caractères, parce que dans le réseau dans lequel je travaille, il y a plusieurs mises en place, par exemple est-ce que les romans en gros caractères sont mis à part ou intégré avec les autres collections, mais avec une signalétique particulière ?

Il y a deux expériences différentes dans nos médiathèques, et savoir ce qui pourrait être le plus pertinent.

- Nous, ils sont mis à part. Pour faire la rotation, je disais qu’on prête les livres, comme on n’est pas en réseau, il y a une forte demande, donc je privilégie de pouvoir emprunter dans les autres bibliothèques aux alentours, après, j’ai interrogé les autres bibliothécaires sur leurs dispositions des fonds accessibles, et il y a eu un débat qui s’est lancé. Certains préfèrent les répertorier et les mettre à l’intérieur des collections, il y en a qui préfèrent les mettre à part, ça dépend de la réceptivité de leur public.

Le but est de garantir l’accès à notre public, on aime bien que ce soit rapide, moins de temps on passe dans une bibliothèque, plus on aura envie de revenir, parce qu’on trouve tout de suite ce qu’on cherche… Mais on a des personnes qui risquent de passer à côté parce qu’ils peuvent penser que ce fonds n’est pas pour elles.

- Merci. Une autre question ?

- Bonjour, est-ce qu’il y a des éditions particulières pour les livres en gros caractères ?

- Par expérience, on voit que d’un éditeur à un autre, selon la taille de la police, l’interligne ne va pas être le même. Là, j’ai une lectrice qui a un gros problème, qui ne peut pas se faire opérer, et on s’est rendu compte que voir près, entre le fait que la police soit grasse et l’interligne soit bien… Même si on prend une police moins importante que la taille 20, on parlait de contraste… Peut-être que le fait que ce soit en gras, elle voit mieux, il y a un meilleur confort. Après, voir près… Au départ, ils étudient aussi le poids du livre, et là, je me rends compte que voir près, forcément, la police est plus grosse, donc les livres sont plus gros, et j’ai l’impression que le poids n’est plus forcément pris en compte.

- Je vais créer une frustration, mais on va enchaîner avec l’intervention d’après, on gardera un temps de questions pour la fin.

Je vais vous présenter Marion Leroy-Portal, qui nous vient des Côtes d’Armor…

On est souvent très jaloux avec la Bretagne, car elle fait beaucoup de choses pour l’accessibilité et le handicap, donc on s’est dit qu’on allait faire venir quelqu’un de la région bretonne. Je pense notamment à tout ce que font nos collègues de la médiathèque de la bibliothèque départementale d’Ille-et-Vilaine.

Vous travaillez dans l’agglomération de Saint-Brieuc, c’est une médiathèque intégrée au réseau intercommunal des bibliothèques de la Baie, et vous allez nous parler de l’animation et de l’action culturelle.

- Merci de me recevoir aujourd’hui. Je représente le réseau des Médiathèques de la Baie avec joie. Je vais tout de suite vous dire qu’on va parler d’investissements, de choix, d’envies. Aurélie l’a dit, on l’a vu, même sur l’adaptation d’un bâtiment, en fait, chaque pas compte, et le mois de l’accessibilité, c’est le résultat de milliers de petits pas sur le réseau des médiathèques. C’est un territoire entre terre et mer, comme ici, qui est assez étendu, on est à 150 000 habitants sur 600 km2. On a une grosse ville qui s’appelle Saint-Brieuc, et qui a plus de 147 000 habitants. Chaque point rouge représente les médiathèques du réseau des Médiathèques de la Baie. Et la plus petite commune, c’est Le Vieux-Bourg.

C’est un gros réseau qui date de 2014, qui est à 31 bibliothèques municipales et associatives. Donc c’est bien la compétence de lecture publique, Etat, agglomération, mais les bibliothèques, les agents, les actions, le budget reste municipal. On a 24 communes, une association, deux coordinatrices réseau, et le réseau est tellement étendu, il y a tellement de bibliothèques, on va quand même toucher 95% des habitants de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Je vais aller assez rapidement, il y a 99 professionnels et 116 bénévoles, et 690 000 documents qui sont essentiellement des livres, mais on a aussi une offre numérique, des CD, des DVD…

On a 29% de la population qui est inscrite, c’est assez énorme. 94% qui viennent du territoire, on a des communes du littoral, mais les gens ne viennent pas que l’été en fait, ils viennent toute l’année, et on a du mal à se loger du coup.

Et il y a 32% de moins de 18 ans, ce qui est conséquent, mais les publics jeunes sont des publics assez faciles à toucher, donc pour le Mois de l’accessibilité, pour nous, c’est génial, on est sûr d’avoir du public. Et on a 2,4% du public qui a plus de 80 ans. Et on a 6% d’inscrits qui utilisent l’offre numérique, donc on a un gros travail à faire, parce que ce n’est pas terrible.

Le fonctionnement en réseau, on est des agents en réseau, les gens peuvent emprunter sur l’ensemble du réseau, c’est eux qui bougent, ce ne sont pas les collections. Chaque budget est bien municipal, donc les collections dépendent du budget municipal. Mais on doit, quand on appartient au réseau, quand les communes entrent dans le réseau des Médiathèques de la Baie, elles accordent du temps à leurs conseillers municipaux pour du travail réseau, et ça, c’est très important le temps qu’on dégage. Il faut que vous soyez suivis par vos municipalités, il y a besoin de temps pour la médiation. Il y avait une question sur la médiation, comment je fais venir le public, c’est du temps, il y a de l’envie et du temps.

Sur nos axes réseaux, on a des groupes de travail, c’est vraiment une machine de guerre, mais c’est la force et la puissance… Des fois, il y a un groupe de travail où on est 2, mais au moins, quand on a un petit coup de blues, à 2, c’est pas mal.

Donc on travaille sur l’accessibilité à tous, l’accès à Internet et l’inclusion numérique, donc on a une offre numérique, quand on est abonné au réseau, une offre numérique qui est très importante quand on parle d’accessibilité. On a des actions culturelles, des temps forts, le Mois du numérique, et le Mois de l’accessibilité, et on a un autre mois qui arrive, c’est le 13e mois, ce sont des rencontres d’auteurs.

On travaille énormément en partenariat avec les acteurs locaux, les acteurs de l’agglomération. On a des axes de formation, c’est intéressant parce que ce que vous pouvez demander à vos bibliothèques départementales en formation, nous, on demande à la bibliothèque départementale et en plus à nos coordinatrices réseau, et au comité technique. Donc on peut avoir des formations sur le réseau.

Il y a une carte unique, et on a un fonctionnement harmonisé.

Donc souvenez-vous, on travaille en groupes de travail.

On a parlé tout à l’heure de la loi de 2005, qui est quand même la loi qui définit le handicap, mais ça fait quand même quelques années qu’on reporte en France, mais on se base sur la loi de 2005, pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées à l’accès aux bâtiments, aux services rendus à la population, et ça intègre aussi la communication. Donc Aurélie, tu parlais de communication et de supports de communication, on y travaille beaucoup aussi au sein du réseau des Médiathèques de la Baie. Et petit historique rapide de comment on est arrivé au Mois de l’accessibilité, en 2017, plusieurs communes ont rejoint Saint-Brieuc Armor Agglomération, et dix communes ont dit : ce serait bien qu’on soit dans le réseau des Médiathèques de la Baie, en 2019. En 2018, la DRAC propose aux nouvelles structures, aux nouvelles constructions, une aide à l’investissement, et donc à la mise en accessibilité des nouvelles structures. Donc ça, c’est 10% du budget, c’est pas mal. Et en plus, en 2018, la DRAC dit : ok, si en plus de ça, vous faites un schéma d’accessibilité aux personnes en situation de handicap, on rajoute une part de 10%.

Donc en 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération, les élus votent en faveur de l’adoption du schéma d’accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap. Voilà pour le volet administratif et financier.

On transmet un schéma d’accessibilité à la DRAC, et puis au sein du réseau, les bibliothécaires, les salariés et les bénévoles, on s’y met, on décide d’y aller franco en fait, on se dit que pour nous, c’est important, l’accessibilité des bibliothèques aux personnes en situation de handicap, si on l’améliore, c’est pour l’accueil de tous, et vous l’avez rappelé tout à l’heure.

Donc en 2018, on fait un état des lieux de l’existant, l’accessibilité des bâtiments, et dans les bâtiments. Tout ça, tout est lié. Les collections et les services existants, donc il y avait du matériel, des collections, c’était souvent du gros caractères et des livres audio, car depuis plusieurs années, les éditeurs vont sur des collections Dys, mais c’est tout nouveau. Les outils adaptés mis à la disposition des usagers, type lecteur DAISY, mais aussi loupes, lunettes, il y a des choses qu’on peut faire tout seul assez facilement, et Aurélie a mis une mine d’informations, une source exceptionnelle…

On a aussi interrogé le niveau de sensibilisation des personnels et bénévoles au handicap, parce que c’est bien d’y aller, mais en fait, on est tous un peu désarmés, on a tous le cousin machin qui n’entend pas bien aux fêtes de Noël, mais en fait, ça veut dire quoi ne pas bien entendre, qu’est-ce que ça inclus. Ce n’est pas très lisible, mais il y a un tableau qui est très schématique en bas.

En 2019, on structure les actions, comment on y va, qu’est-ce qu’on a envie d’y faire. En 2020, on s’est dit : il y a de l’existant, comment on le communique, est-ce qu’il est bon d’ailleurs, notre existant, et comme on le communique, donc on le valorise.

En 2021, on fait une médiation coup de poing, le Mois de l’accessibilité, et en 2022 et 2023, on retravaille les partenariats, on va toquer à la porte des associations, on va voir d’autres structures qui existent sur le territoire, qui sont très bons. Voilà.

Ça, c’était avant qu’on ait le Covid.

Donc rapidement, depuis 2018, on fait très très attention avec le groupe accessibilité, mais pas que, le groupe accessibilité, c’est 6 personnes, le réseau, vous l’avez vu, c’est quasiment 200 personnes.

Mais on travaille quotidiennement, c’est tout le temps, on se repose tout le temps la question, c’est dans notre ADN, ça y est, on rend les bâtiments plus accessibles. Juste avant de venir, j’ai déplacé des tables, les normes ne sont plus accessibles, donc demain, je rentre, je redéplace les tables.

La signalétique, on a parlé de pictogrammes. Livre et Lecture en Bretagne a travaillé à des pictogrammes avec les associations de personnes en situation de handicap, mais aussi avec des personnes en situation de handicap, ils ont développé des pictogrammes à mettre assez facilement dans les bâtiments, sur les collections, c’est tout petit là, mais il y a des choses pour les grands caractères, vraiment pour les collections.

Le petit picto Dys.

On a travaillé aussi à la formation des professionnels et des bénévoles pour garantir un accueil adapté à tous. Ce n’est pas que des formations CNFPT, c’est-à-dire qu’on a identifié des personnes ressources au sein de nos médiathèques, au sein du réseau, et au sein de nos communes. Je suis sûre que là, dans la salle, il y a plein de gens qui sont des personnes ressources, il ne faut vraiment pas hésiter à porter l’étiquette, allons-y vraiment.

On a travaillé sur le site Internet et on l’a fait valider par une société extérieure, mais vraiment ça vaut le coup, et on a travaillé sur nos ressources en ligne. Donc on n’a pas Storyplay’r, mais vous êtes vraiment des gros chanceux, ils n’ont pas répondu à notre cahier des charges, c’est dommage. On a développé un partenariat avec la médiathèque Valentin Haüy, avec des livres audio accessibles aux personnes en situation de handicap sur la bonne foi, c’est-à-dire que les gens s’inscrivent au sein de nos médiathèques, nous, on sait ce qu’est un livre audio, on sait ce qu’il y a dans la bibliothèque Eole, on a plein d’ados perdus dans les lectures obligatoires, qui ne trouvent pas en livres audio, et du coup, on va chercher sur Eole, on leur fait une carte de membre, on les voit une fois dans l’année, ces ados-là, mais on sait qu’ils utilisent la bibliothèque Eole, donc c’est soit des donneurs de voix, soit une voix de synthèse. Il y a énormément de nouveautés, il y a le Prix des incorruptibles qui a été mis en voix, c’est plutôt bien fait, il y a des albums, il y a des grands classiques, et il y a un service qui est top, si vous êtes abonné, vous avez le droit de demander à ce qu’on vous lise un livre, pour les étudiants, c’est génial. Pour des ressources professionnelles, c’est super.

Donc on a le lecteur DAISY parce qu’on a acheté sur le réseau, parce qu’on a mis en place des malles accessibles, c’est le groupe accessibilité qui fait ça, grâce à des subventions du Centre national du livre. On a des fonds Facile à lire qui existaient déjà, et puis on essaie de communiquer au mieux, avec une communication claire.

Là, c’est super, on ne peut pas accéder au lien, mais normalement, vous avez le lien.

On a développé un guide de lecteurs accessibilité, qui recense sur l’ensemble des 31 médiathèques… C’est un guide vraiment fait pour les personnes qui ont besoin d'accompagnement dans leur mode de lecture, dans leur mode d’accès.

Il est à parfaire, c’est vraiment à partir d’une formation en Facile à lire et à comprendre par le CNFPT, mais je sais que la Bibliothèque départementale de Vendée va vous faire ça en 2023, il n’y a pas de problème, c’est hyper simple. C’est à mettre dans le cahier des charges, monsieur…

On est plein de bonne volonté, on a un bon chargé de communication qui n’a pas fait la formation mais qui, lui, a un petit peu envie de trucs un peu esthético-pas forcément pratiques… Mais voilà, la communication, on essaie de faire au mieux. Le Facile à lire et à comprendre, ce sont des clés, il y a des guides clé en main, je peux vous envoyer ce qu’on nous a donné en formation.

Aurélie a mis le guide pour les chargés de com. Donc donnez-leur demain.

Et celui-là, il est à parfaire, parce qu’il n’a pas été relu par une personne en situation de handicap, mais on y va très prochainement avec l’IME qui vient toutes les semaines dans notre médiathèque.

Voilà pour l’existant.

On est toujours sur le credo de  : Plus on est accessible aux personnes en situation de handicap, plus on est accessibles à tous, et plus c’est simple de travailler.

- Il vous reste encore 10 minutes.

- Ça va le faire.

Super, l’existant, c’est très bien… 2020, on multiplie les collections au sein des médiathèques, soit on a le budget, soit on ne l’a pas, si on ne l’a pas, on fait appel à la bibliothèque départementale, ou aux malles accessibles, on en a 6 chez nous. Et en 2021, l’objectif, c’était la médiation. Donc on a dit : ok, on travaille en groupes de travail, mais pour l’ensemble du réseau des médiathèques. Le travail du groupe accessibilité, c’est de faire des visites inspirantes, de bien suivre l’évolution des textes de loi, 2005, la loi de 2021, il y a d’autres lois sur l’urbanisme… On regarde un peu partout. Des applications numériques… Et on va voir les acteurs du territoire pour apprendre à se connaître, à se faire connaître, et puis on développe le Mois de l’accessibilité. L’objectif, il y a eu deux éditions, 21 et 22, c’est de faire de la sensibilisation du grand public, et de faire venir au sein des médiathèques du réseau des personnes en situation de handicap visible ou invisible.

Donc vous avez les affiches, les médias de l’accessibilité. Je ne peux pas vous montrer le catalogue car je n’ai pas de souris pour cliquer sur le lien, mais la thématique, c’était : Lire autrement, on partait de l’existant.

Le contexte, c’est bien le lien avec le schéma d’accessibilité aux personnes en situation de handicap des Médiathèques de la Baie.

Le choix du mois, en octobre, parce qu’il n’y avait rien, il y a plein de semaines, septembre, octobre, novembre, c’est vraiment le trimestre de sensibilisation du grand public au handicap. Et les objectifs, sensibiliser le grand public, faire connaître la démarche Accessibilité du réseau des médiathèques, et de travailler avec et en direction des personnes en situation de handicap, donc ça, c’est du porte-à-porte, du cousinage, mon cousin qui n’entend pas bien, il connaît aussi des gens qui n’entendent pas bien, venez, on va travailler ensemble. On a développé des experts du handicap, mais surtout dans notre public. Les consignes données à l’ensemble des Médiathèques de la Baie, redévelopper le lien avec au moins un partenaire au niveau de la commune, il y en a, il y a toujours un CCAS, souvent des associations, pendant d’EHPAD, beaucoup d’enfants dans les écoles en situation de handicap dans les classes… Finalement, il faut sortir de la bibliothèque pour aller voir les autres.

On était un petit peu échaudé sur le contexte sanitaire, donc l’objectif était de prévoir un plan A (pas de confinement, et on peut être à plus de 10 dans une pièce), et un plan B(confinement et restrictions sanitaires fortes), pour pouvoir adapter des propositions facilement adaptables.

Tâcher de concerner et représenter tous les types de handicap et tous les enjeux, ce qui est assez compliqué.

Et puis bien vendre nos collections accessibles, notre lien avec Eole.

Les collections de la Bibliothèque départementale, des malles d’animation, etc.

Et puis après, vous avez le rétroplanning, bouclage au 15 juin, et mise en place dans les bibliothèques au 1er octobre.

Vous avez un lien en dessous vers le catalogue d’actions 2021.

Et pour celle d’après, pour l’offre d’après, 2022, en gros, dans ce catalogue-là, il y avait des actions budgétées prévue par la commune, un budget communal, ce n’est pas toujours donné à tout le monde, des actions financées par la Bibliothèque départementale, des actions financées par le réseau des Médiathèques de la Baie, on a un petit budget quand même, avec le Centre national du livre, et puis du Do it yourself. Il y avait de quoi piocher dans plein de choses, faire une action par médiathèque, qui ne coûte rien, à part du temps, de l’investissement personnel, et des actions à plus grande échelle, qui demandent un budget un peu conséquent. Et une sensibilisation quand même et une formation.

Je vous ai mis, parce que c’est toujours sympa d’avoir des retours du public et de bibliothécaires. A chaque fois, dans chaque action, ça a permis le dialogue, la rencontre. On a fait venir par exemple une accompagnatrice à la parentalité qui a un bagage, qui était enseignante pendant des années et des années, et dans sa classe, elle a été confrontée à un élève Dys, donc elle, elle sait, elle nous a fait des ateliers super, elle continue à nous aider sur l’achat des collections Dys. On a fait venir une athlète handisport, qui est venue avec son réseau, heureusement qu’ils étaient là, sinon il n’y avait personne dans la médiathèque, mais c’était super, parce qu’ils sont sortis de leurs murs, et elle est revenue l’année suivante, car on avait une thématique sport.

Sur du Do it yourself, tout le monde sait découper et coller ou a son voisin qui sait découper et coller, et dans le catalogue, on a fouillé sur Internet, sur les réseaux sociaux, Pinterest, et on a fait des ateliers et on a fait venir des prestataires extérieurs qui demandent un petit budget, mais qui nous ont permis de développer notre plan de formation 2022.

Donc des heures du conte, vous en faites, des heures du conte en signe bébé, ça se développe beaucoup, et vous avez des formations. Vous avez au sein de l’équipe jeunesse de vos communes ou de la commune d’à côté, quelqu’un qui pourra vous apprendre à faire « merci », etc., et des fois, il suffit d’un signe ou deux, et vous êtes en accessibilité.

Je dis que c’est simple, mais il faut du temps.

Et il faut l’envie en fait.

Mais vous l’avez, parce que vous êtes là aujourd’hui.

Là, je ne peux pas vous montrer les outils d’évaluation 2021, mais vous avez accès à tous nos outils d’analyse et d’évaluation, par le bilan 2021, en fait, le public était là, mais les acteurs locaux du handicap n’étaient pas là. En octobre, il y a les vacances, et la communication était-elle adaptée, est-ce qu’ils ont le temps, le contexte sanitaire malgré tout était un petit peu difficile… Les EHPAD n’étaient pas accessibles…

Ils ne se déplacent plus… Ça y est, ça revient… Alors, est-ce qu’on y retourne ?  Oui, on y est retourné, parce que l’objectif de sensibiliser le grand public, on y était, par contre, aller à la rencontre et faire venir des acteurs locaux et des personnes en situation de handicap, on n’allait pas rester là-dessus. Donc dans un premier temps, on est allé toquer à toutes les portes. Ça prend du temps, mais comme on faisait d’autres trucs en même temps, on ne s’en est pas trop rendu compte. Sur le schéma directeur, on est allé les chercher, et on a vu se développer une grande offre de sports accessibles, adaptés, sur notre territoire, et on s’est dit : on y va, les partenaires sont là, la communication a été faite par d’autres, on va surfer sur le sport, et donc c’était la thématique, et ça permettait d’être hyper large, intergénérationnel.

Donc machine de guerre, le sport, comment on fait, même contexte, mêmes objectifs… Et puis vous avez tout. On a travaillé très concrètement sur… On a rendu un peu plus funky notre catalogue d’offres à destination des bibliothécaires du réseau, on a été chercher encore plus loin du Do it yourself, car les budgets se restreignent, et nos partenaires nous ont permis d’offrir plus de contacts, plus de do it yourself que payantes. Et on y travaille de février à avril, c’est un temps assez court.

Pour rappel, on a aussi un 35h, une vie personnelle à côté, et ça se passe bien.

Et je suis là aujourd’hui, et pourtant, je dois rendre des trucs pour l’offre peut-être possible de 2023.

Donc vous avez… En 2022, on a aussi des retours d’expérience…

On est allé dans les EHPAD avec un prestataire extérieur qui vient de Loire-Atlantique, ça s’appelle Oseos, c’est de la réalité virtuelle, ils sont vraiment super.

On a fait des heures du conte vraiment sensorielles et signées en do it yourself, parce qu’on a vu en 2021 qu’on pouvait apprendre les bébé signes, des signes clé, et on a demandé une formation en LSF au CNFPT, que bibliothèques, parce qu’on a envie aussi de pouvoir accueillir avec les bons signes de LSF, et que notre communication, l’offre de service des Médiathèques de la Baie soit sous-titrée, mais aussi signée et faite par des bibliothécaires qu’on peut trouver sur le réseau tous les jours, c’est quand même mieux. Et on a une bibliothécaire jeunesse qui a fait une heure du conte sensorielle, une fiche procédure, et ça a été fait à plusieurs endroits. On a utilisé des applications de signes pour bien apprendre, et on a fait un gros truc : ma liberté de danser, vous irez voir, parce que je n’ai pas le temps, mais c’est une machine de guerre, trois semaines de préparation, pour un spectacle de danse avec des danseurs et des danseurs en situation de handicap, résultat, un superbe spectacle, avec une danseuse amatrice en situation de handicap qui s’est fait embaucher par une compagnie de professionnels de danse. Donc beau résultat.

En 2023, on a fait 43 actions, plusieurs fois, à plusieurs endroits. Il y a une quinzaine de nouveaux partenaires locaux qui se sont impliqués dans les actions.

Et on a eu 626 personnes présentes sur l’ensemble des actions, sur 43 actions. Quand on voit qu’il n’y a plus personne sur les actions culturelles en médiathèque aujourd’hui, on était super content, dont 159 personnes en situation de handicap, mais en situation de handicap visible. On n’a pas demandé aux gens si tout allait bien pour eux.

Le budget action culturelle, c’est relayé par les élus… C’est 5421€ de budget, pour 42 actions, ce n’est finalement pas grand-chose.

Les communes ont investi 2800€, ça va…

Et Saint-Brieuc-Armor-Agglomération a investi 3000 € pour les Midis de l’accessibilité et la vélotypie.

On a 3000 € qui vient du Centre national du Livre.

Si vous avez envie, vous nous appelez, on vous aide…

La formation au CNFPT, on sait que c’est de l’entraide, on a toqué à Livre et Lecture en Bretagne, à toutes les portes, et l’entraide, c’est vraiment super.

 La formation LSF du CNFPT, c’est du clé en main.

Et ça ne coûte pas trop cher, parce qu’on a notre bibliothèque départementale qui nous soutient énormément. Et je n’ai jamais vu nulle part ailleurs une bibliothèque départementale comme celle de la Vendée qui est aussi impliquée, donc bravo à vous.

- Merci !

- Je gagne du temps…

Ça, c’était le grand public.

Pour les professionnels, on a toqué à la porte de Livre et Lecture en Bretagne, mais pour un autre projet, mais le Mois de l’accessibilité les intéressait, donc ils nous ont beaucoup aidés sur la mise en place des Midis de l’accessibilité, qui ont lieu tous les mardis du mois d’octobre et qui ont lieu le midi. Vous pouvez revoir l’ensemble des Midis de l’accessibilité 2021 et 2022 sur le site de Livre et Lecture en Bretagne, vous pouvez les écouter…

C’est aussi en vélotypie, donc ça permet à tous d’y accéder, et vous avez les boîtes à outils, c’est-à-dire qu’on a fait intervenir des gens dont c’est le métier, des gens en situation de handicap, des gens qui ont développé des projets, des partenariats avec des EHPAD… Vraiment, en fonction des différentes thématiques des Midis, il y a des boîtes à outils qui sont mises à jour, parce que souvent, c’est le seul problème.

Pour les bilans du mois de l’accessibilité 2021, ce n’était pas très clair, donc je ne l’ai pas mis. Pour les Midis de l’accessibilité 2022, ça demande peu de temps aux bibliothécaires du réseau et au groupe accessibilité, c’est très peu de temps d’organisation, parce que le travail est fait par les intervenants. Donc il y avait 11 intervenants, 4 modérateurs des bibliothécaires des médiathèques de la Baie, la directrice… Il y avait 133 inscrits par webinaire, et 252 inscrits au total, dont des gens de la Vendée.

Et puis voilà, souvent, c’est ce qu’ont fait beaucoup de médiathécaires, c’est un ordinateur allumé, et autour, en équipe, on a déjeuné, et on pouvait poser des questions.

Vous pouvez retrouver tout ça via le lien.

Et je vais conclure, et après je suis là jusqu’à 14h, n’hésitez pas si vous avez des questions.

La question qui revient en permanence, au groupe accessibilité, au niveau des publics, des équipes, c’est : est-ce que ce ne serait pas plus simple, plus mieux, plus vertueux, de faire en sorte que tout au long de l’année, nos actions culturelles, nos collections, notre signalétique, soient accessibles ?  On a commencé par les collections, les signalétiques, maintenant, les actions culturelles, ce serait quand même mieux que toutes les heures du conte soient accessibles, que toutes les conférences soient accessibles. On va parler gros sous : ce n’est pas tout le temps possible. J’entendais que vous aviez une personne référente en langue des signes, eh bien dans les recrutements à venir, mettez-vous à la langue des signes, parce que ça va être une force. Est-ce que ce ne serait pas moins stigmatisant aussi de le faire au fil de l’eau ?  C’est un choix qu’on n’a pas fait encore pour 2023, on va sûrement repartir sur un Mois de l’accessibilité 2023, parce que la première année, il n’y avait pas de partenaire, la deuxième année, les partenaires sont là, et que cette troisième année, on aimerait bien que ce soit les partenaires qui alimentent ce programme, qui nous disent pour eux ce qu’est un bâtiment, quelles sont les actions de lecture publique accessibles. Normalement, on devrait y arriver. Pour 2023, on garde un focus un mois, parce que ça oblige toutes les bibliothèques du réseau à ne faire qu’une action, ou 150 si elles ont le temps, mais une seule action, et à se rendre compte que, finalement, c’est tellement agréable, c’est tellement valorisant, c’est tellement notre mission première, une action, on y va, et on va gagner, et petit à petit, ce sera notre quotidien.

Et je vais finir comme ça, en 2024, l’objectif, c’est d’intégrer dans nos demandes budgétaires municipales au minimum une action culturelle traduite en langue des signes.

Voilà. Merci beaucoup.

- Un grand merci Marion.

Vous avez tous très faim, mais vous avez le droit de poser quand même quelques questions. On se donne 5 à 10 minutes.

Vous avez vraiment très faim a priori…

Bon, ce que je vous propose, c’est d’échanger soit sur le forum, soit sur l’heure de déjeuner, avec Marion, Aurélie, Olivier et Antoine, ils seront là, je pense, à notre disposition. Merci à tous.

Et on reprend à 14h. Merci. 14h15. Comme on a un petit peu de retard, on vous donne un quart d’heure de plus, on reprend à 14h15. Merci.